

Auguste COMTE [1798-1857]

(1971)

Auguste Comte
*Sommaire, appréciation
de l'ensemble du passé moderne.*

Présentation et notes Angèle Kremer-Marietti.

Un document produit en version numérique par Wendy PIERRE, bénévole,
Étudiant en philosophie à l'Université de Paris 8
[Page web](#). Courriel: Wendy PIERRE : pierrwendy@yahoo.fr

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Auguste COMTE

SOMMAIRE APPRÉCIATION DE L'ENSEMBLE DU PASSÉ MODERNE.

Présentation et notes Angèle Kremer-Marietti. Paris : Les Éditions Aubier-Montaigne, 1971, 125 pp. Collection : “La philosophie en poche”.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

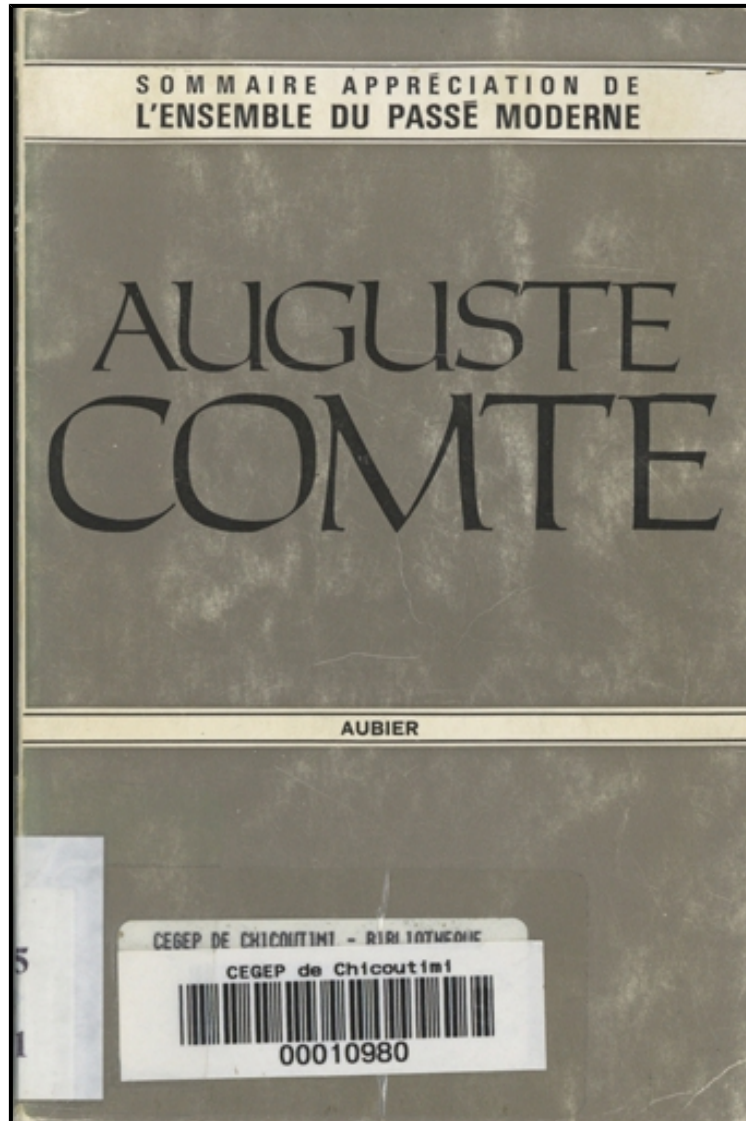
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

Édition numérique réalisée le 18 février à Chicoutimi, Québec.



Auguste COMTE [1798-1857]

**SOMMAIRE APPRÉCIATION
DE L'ENSEMBLE DU PASSÉ MODERNE.**



Présentation et notes Angèle Kremer-Marietti. Paris : Les Éditions Aubier-Montaigne, 1971, 125 pp. Collection : “La philosophie en poche”.

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[125]

SOMMAIRE APPRÉCIATION
DE L'ENSEMBLE DU PASSÉ MODERNE.

Table des matières

[Chronologie](#) [7]

Présentation par A. Kremer-Marietti : [Auguste Comte et l'Histoire générale](#) [13]

1. [Le système théologique et militaire](#) [14]
2. [La série décroissante](#) [19]
3. [La série croissante du nouveau système](#) [24]
4. [Vers le système scientifique et industriel](#) [32]

[Sommaire appréciation de l'ensemble du passé moderne](#) [41]

1. [Première série](#) [53]
2. [Deuxième série](#) [72]
3. [Résumé de la deuxième série](#) [115]
4. [Résumé général des deux séries](#) [119]

[Bibliographie sommaire](#) [123]

Table des matières [125]

[126]

[7]

SOMMAIRE APPRÉCIATION
DE L'ENSEMBLE DU PASSÉ MODERNE.
CHRONOLOGIE

[Retour à la table des matières](#)

1798. (19 janvier). Naissance à Montpellier de Isodore-Auguste-Marie-François-Xavier Comte.
1814. Admis à l'Ecole Polytechnique
1816. Rébellion des élèves de la deuxième division contre l'un de leurs répétiteurs. Licenciement de l'Ecole. Comte revient à Montpellier où il suit les cours de la Faculté de Médecine.
1817. Retour à Paris. Comte donne des leçons.
1819. Comte collabore à une publication nouvelle de Saint-Simon, *Le Politique*. Rédaction d'un article destiné au *Censeur*, mais qui ne fut jamais inséré : *Séparation générale entre les opinions et les désirs*.
1820. Publication de l'article de Comte intitulé *Sommaire appréciation de l'ensemble du passé moderne*, mais sous la signature de Saint-Simon, dans *L'Organisateur*.
1822. Troisième opuscule : *Prospectus des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société*, tiré à cent exemplaires avec la mention « épreuves ».

1823. Parution du premier cahier du *Catéchisme des Industriels*, dans lequel Saint-Simon annonce l'ouvrage de Comte prévu comme suit : 1^{re} partie, *Plan des travaux scientifiques nécessaires pour [8] réorganiser la société* ; 2^e partie, *Esquisse d'un tableau historique du progrès de la civilisation*.
1824. Parution du second cahier du *Catéchisme*. Saint-Simon propose à Comte de publier l'opuscule de 1822 dans le troisième cahier du *Catéchisme* et sans nom d'auteur. Auguste Comte accepte non sans hésitation et l'opuscule paraît sous le titre : *Système de politique positive*, premier volume, première partie ; sur la couverture, on pouvait lire : *Catéchisme des Industriels* par Henri Saint-Simon, troisième cahier. Auguste Comte rompt avec Saint-Simon et donne des leçons de mathématiques.
1825. Mariage de Comte. *Le Producteur* publie les *Considérations philosophiques sur les sciences et les savants*.
1826. Publication dans *Le Producteur* de *Considérations sur le pouvoir spirituel*. Auguste Comte inaugure son Cours de philosophie positive le 2 avril. Après trois séances, le Cours est interrompu par une maladie mentale de son auteur.
1828. Retour à la santé. Publication en août de *l'Examen du traité de Broussais sur l'irritation*.
1829. Le 4 janvier, reprise du Cours de philosophie positive. Publication du discours d'ouverture dans la *Revue Encyclopédique*.
1830. Parution du tome I du *Cours de philosophie positive*.
1835. Parution du tome II du *Cours de philosophie positive*.
1837. Auguste Comte est nommé examinateur d'admission à l'École Polytechnique.
- [9]
1838. Parution du tome III du *Cours de philosophie positive*.
1839. Parution du tome IV du *Cours de philosophie positive*.

1841. Parution du tome V du *Cours de philosophie positive*.
1842. Parution du tome VI du *Cours de philosophie positive*.
1844. Publication du *Discours sur l'esprit positif*.
1848. Publication du *Discours sur l'ensemble du positivisme*.
1851. Publication du tome I du *Système de politique positive*.
1852. Publication du tome II du *Système de politique positive*.
1853. Publication du tome III du *Système de politique positive*.
1854. Publication du tome IV du *Système de politique positive*.
1855. *L'Appel aux Conservateurs*.
1856. Publication du tome I de la *Synthèse subjective*.
1857. Le 5 septembre, mort d'Auguste Comte ; le 8 septembre inhumation au cimetière du Père Lachaise.

[10]

[11]

SOMMAIRE APPRÉCIATION
DE L'ENSEMBLE DU PASSÉ MODERNE.

Première partie

Auguste Comte
et l'Histoire générale

Présentation par
Angèle Kremer-Marietti

[Retour à la table des matières](#)

[12]

[13]

[Retour à la table des matières](#)

Bien que la loi historique des trois états de l'humanité — globalement vue par Comte comme ayant été théologique, puis métaphysique, pour finir positive — ne fasse son apparition qu'en 1822, dans le *Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société*, en 1820 Auguste Comte approfondit une réflexion sur l'histoire et publie dans *l'Organisateur* un article étendu qu'il intitule *Sommaire appréciation de l'ensemble du passé moderne*. Le but de cet opuscule est la mise en lumière de la révolution occidentale, son thème : la définition des deux grands systèmes sociaux — l'un révolu, l'autre dans son essor — de l'Europe considérée du point de vue de sa civilisation, c'est-à-dire estimée selon une histoire de longue durée. Deux séries de faits se déroulent contemporanément et contradictoirement ; tandis qu'un système atteint sa pleine maturité, en lui commencent à se développer les germes du système qui le détruira. Tel est l'essentiel de la pensée historique de Comte, qu'il rappellera à l'occasion par la formule de Danton : *On ne détruit que ce qu'on remplace*. Deux notions nouvelles se trouvent introduites par Comte dans l'historiographie : la notion de *système* et la notion de *série*.

[14]

Ces notions sont relatives à la méthodologie de *l'histoire générale* telle que la conçoit Auguste Comte. Au-delà de l'exactitude des faits, l'historien doit reconnaître, derrière les faits, l'évolution historique de certaines structures constituant le système social. Ce dernier doit être conçu comme la combinaison et la coordination de deux principes directeurs : l'un matériel, l'autre idéologique ; et ces deux principes effectifs s'articulent selon tout un ensemble de réalités sociales complexes et nombreuses. Ainsi tout système social comporte-t-il deux pôles ; un pôle « temporel », un pôle « spirituel », en équilibre instable, et dont l'attraction corrélative détermine la naissance, la vie et

la mort du système. L'appréciation historique de Comte a le mérite de souligner l'importance des XI^e et XII^e siècles pour l'essor occidental. Cette époque se présente, en effet, d'une part comme l'apogée du système théologique et militaire, d'autre part comme celle de l'apparition des deux principes directeurs en fonction desquels vont s'ordonner les éléments du système futur : la capacité scientifique et la capacité industrielle.

I. LE SYSTÈME THÉOLOGIQUE ET MILITAIRE

[Retour à la table des matières](#)

L'ancien système, théologique ou papal, militaire ou féodal, ainsi que nous le trouvons caractérisé dans cet opuscule, s'étend du moment de sa genèse, le troisième ou le quatrième siècle, au moment de sa chute, le dix-huitième siècle. L'un des deux principes directeurs précède l'autre : le pouvoir spirituel. Le système part donc « du commencement de la prépondérance du [15] Christianisme en Europe » (p. 35). En effet, trois étapes assurent l'instauration du christianisme à cette époque : l'édit de Milan (an 313) ¹ accorde aux Chrétiens la liberté religieuse de même qu'il leur restitue leurs biens confisqués ; ensuite, le premier concile œcuménique de Nicée (an 325) définit la doctrine chrétienne ; enfin, sous l'empereur Théodose I^{er} (379-395), de religion tolérée le christianisme devient religion d'État. Désormais, l'Église abandonne son attitude défensive ; le pouvoir spirituel qu'elle réalise ainsi se fortifie dans la conversion des barbares ; dès lors, on peut le considérer comme prépondérant. L'origine du pouvoir temporel, Comte la voit dans les invasions germaniques et dans « les premiers démembrements de l'empire romain ». En fait, le Goth Alaric envahit le nord de l'Italie en 402, Odoacre achève l'empire d'Occident en 476. Surtout, le baptême de Clovis (496) symbolise la situation des

¹ Claude Lepelley, *L'empire romain et le christianisme*, questions d'histoire, Flammarion, Paris 1969, p. 63. « En 313, Constantin et Licinius se rencontrèrent à Milan, où Licinius épousa la sœur de son collègue... La tradition postérieure voulut qu'ils aient alors émis un édit proclamant la paix de l'Église. En fait, nos sources, ne nous transmettent que deux rescrits de Licinius, destinés aux gouverneurs de Bithynie et de Palestine »...

deux pouvoirs en les rapprochant, mais ils ne se trouvent définitivement constitués pour Comte qu'aux XI^e et XII^e siècles. Ce qui se confirme si l'on considère l'œuvre de Grégoire VII, pape de 1073 à 1085, qui fut à l'origine de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, lutte qui eut son couronnement dans le [16] Concordat de Worms (1122), établissant la distinction entre l'investiture spirituelle et l'investiture temporelle et qui aboutit à la subordination des princes chrétiens. D'ailleurs, ainsi que Comte l'écrit : « À cette époque, d'une part, la féodalité s'établit universellement sur des bases fixes, comme pouvoir national ; et, d'autre part, l'autorité du Saint-Siège fut complètement organisée comme pouvoir européen » (p. 35-36). Aussi bien, la féodalité est-elle une solution chrétienne apportée à un problème économique propre à l'époque : de grands domaines à cultiver, l'esclavage étant impossible du point de vue de la morale chrétienne et le salariat agricole étant encore impossible étant donné la rareté de la monnaie. En outre, les terres constituent la seule richesse de cette époque de conquête ; ainsi la guerre procure-t-elle la terre que cultivent des colons contre certaines redevances et l'accomplissement de certains devoirs : ni la notion de propriété, ni la notion d'État ne sont établies ; les individus sont reliés les uns aux autres par un système de services réciproques que l'on peut résumer par assistance et loyalisme. Quant à « l'autorité du Saint-Siège » : il est vrai que le Concordat de Worms marque l'hégémonie spirituelle de la papauté, commencée en 1077 par l'humiliation de l'empereur allemand à Canossa. Mais le pouvoir temporel ne peut s'affermir qu'en mettant un terme aux invasions : « ce qui s'effectua par les conquêtes des nations établies les premières sur celles qui entreprenaient de nouvelles invasions » (p. 36). Aussi Charlemagne guerroya-t-il contre les Saxons et les Sarrasins en tant que protecteur et défenseur de l'Église ; les Croisades réunirent de même préoccupations temporelles et spirituelles : [17] guerre de conquête et évangélisation. Comme l'affirme J. Calmette : « Une double délégation divine plane sur les fidèles. Le même terme désigne les sujets de l'État et ceux de l'Église : le pape et l'empereur sont au sommet de la hiérarchie qui préside aux destinées des corps et des âmes. Ainsi se précise le concept médiéval : les rapports de l'empire et de la papauté conditionnent désormais l'équilibre du système »². Non seulement les

² Cité par Michel Mourre, *Dictionnaire d'Histoire universelle*, éditions universitaires, Paris 1968, p. 391.

deux pouvoirs sont constitués, mais encore le pouvoir spirituel prédomine-t-il sur le pouvoir temporel, le pape sur l'empereur.

Ce qui a permis la « constitution du pouvoir spirituel », c'est le « renversement du polythéisme » et « l'établissement de la religion chrétienne » (p. 36). Etudiant la métaphysique des peuples européens modernes, Wilhelm Dilthey³ explique « le moment où s'affrontent christianisme, paganisme antique et judaïsme »⁴ ; il évoque la question posée par Marcellin à saint Augustin : « Pourquoi... fallait-il que fût améliorée la loi que Dieu avait donnée à Moïse ? On ne perfectionne que ce qui a été mal fait », ou bien la question de Celse : « Pourquoi faut-il que le citoyen romain abandonne des convictions religieuses sur lesquelles reposent la société et cette culture commune à tous ceux qui ont été élevés à l'humanisme ? » Mais [18] cette question surtout sera conséquente : « Pourquoi, demandaient ensemble Celse et Porphyre, dans leurs pamphlets contre le christianisme, Dieu a-t-il laissé s'écouler un tel laps de temps avant d'avoir l'idée de racheter les hommes ? »⁵ ; c'est en effet essentiellement à cette question que répond saint Augustin dans *La Cité de Dieu*. Le renversement du polythéisme a pu se faire grâce au jeu du pouvoir temporel : par l'étranglement économique du monde païen. Grégoire VII ne fit que « résumer un principe dont les bases étaient déjà établies dans toutes les têtes, ou, en d'autres termes, rédiger une croyance dont tous les éléments étaient depuis longtemps adoptés » (p. 37). Comte remarque que les deux pouvoirs sont dans un rapport nécessaire, à la fois quant à leur origine et quant à leur constitution définitive : cette analogie se confirmera quant à leur décadence. Cette corrélation nécessaire dans le temps et la fonction permet de conclure à leur disparition simultanée : « ils doivent disparaître en même temps » (p. 37). Éléments directeurs du système, l'un ne saurait être remplacé sans que l'autre le soit aussi. D'ailleurs le système qu'ils équilibrent avait « pris naissance pendant la durée du système précédent, et même à l'époque où celui-ci venait d'atteindre son développement intégral » (p. 37). De même, « le germe de sa destruction » est apparu insidieusement au moment où le

³ Wilhelm Dilthey, Introduction à l'étude des sciences humaines, essai sur le fondement qu'on pourrait donner à l'étude de la société et de l'histoire, tr. par L. Sauzin, Presses Universitaires de France, Paris 1942.

⁴ *Op cit.*, p. 414.

⁵ Ibid.

ystème était constitué. L'instauration historique du système a mis en évidence une série croissante : au point maximum du système commence la série décroissante qui va l'anéantir.

[19]

II. LA SÉRIE DECROISSANTE

[Retour à la table des matières](#)

Ce système à deux pôles ne va s'effriter que par l'intervention d'éléments qui lui sont extérieurs : tandis que les deux *pouvoirs* s'affirment et opèrent, deux *capacités* se lèvent et, latentes, se développent. « En effet, quant au pouvoir temporel, c'est au onzième et au douzième siècle qu'a commencé l'affranchissement des communes. Quant au pouvoir spirituel, c'est à peu près en même temps que les sciences positives ont été introduites en Europe par les Arabes » (p. 38). Cette série d'observations a pour fin d'éclairer la politique présente. Ainsi Comte ne dissocie pas histoire et politique : c'est-à-dire *histoire générale et politique à longue échelle* : d'où la nécessité de penser l'évolution historique passée pour envisager le futur. La capacité industrielle doit être comprise comme celle des « arts et métiers », elle se substituera au pouvoir féodal ou militaire. La société ne sera plus un *système de conquête* mais un *système de production*. Du XI^e au XIV^e siècle se propage le mouvement communal, dû à une plus grande activité industrielle et commerciale et à l'action des corporations contre les seigneurs et pour la protection des travailleurs. L'argent des bourgeois favorisait ce mouvement dans la mesure où ils pouvaient obtenir les chartes des seigneurs en les payant : mais le petit peuple ne bénéficiait pas du droit de bourgeoisie. En ce qui concerne la capacité scientifique, appelée à remplacer le pouvoir théologique ou papal, elle doit certes beaucoup aux traductions des manuscrits grecs venus de Constantinople sous le califat d'Al Mamoun [20] (813-833) : les textes d'Aristote, d'Hippocrate, de Galien, de Dioscoride, d'Euclide, d'Apollonius de Perga, d'Archimède, de Ptolémée furent traduits pendant le IX^e et le X^e siècles et permirent aux Arabes de reprendre les travaux là où les Grecs les avaient laissés ; c'est ainsi que les Arabes ont joué un rôle d'intermédiaires et qu'ils ont également préparé la naissance de la

science moderne. D'un côté, la capacité industrielle a « une existence sociale indépendante du pouvoir militaire » (p. 40) : si, collectivement, les artisans dépendent encore des militaires, à cette époque, individuellement ils en sont affranchis. Par le travail naît la propriété industrielle : différente de la propriété territoriale, elle deviendra sa rivale. Tandis que le monde du travail s'organise, « la tête seule de la société restant militaire » (p. 41), la société prend un développement nouveau sur la « base industrielle ». De l'autre côté, la capacité scientifique s'appuie sur la reconnaissance de l'importance des sciences physiques et sur la supériorité du positif sur le conjectural » (p. 42). Il faut noter, toutefois, que Roger Bacon qui, en effet, « cultivait avec éclat les sciences physiques » (p. 42), ne croyait cependant pas à la supériorité du physique sur le métaphysique ; il pensait que la connaissance de la nature devait permettre d'approfondir le sens des Livres Saints. Mais il est vrai que la curiosité scientifique grossit et que la supériorité de la science est fonction de l'universalité de l'accord qu'elle entraîne : les hommes d'Église ne furent pas des moins curieux, Comte fait allusion à Petrus Hispanus, devenant le pape Jean XXI (1276-77) et qui fut appelé le « clerc universel », ainsi qu'avant lui à Gerbert d'Aurillac, devenant le pape Sylvestre II (999-1003) : les deux papes ont en effet [21] étudié à Cordoue et se sont initiés à la science des Arabes, science dont l'introduit en Occident est surtout le scolastique anglais Adalard de Bath, auteur de *De eodem et diverso* (1110). Du point de vue théologique, de saint Augustin (354-430) à saint Thomas (1225-1274), comme du point de vue féodal, de Clovis (466-511) à Louis IX (1226-1270), le système féodal et théologique s'était formé pour enfin commencer, en laissant se développer science et industrie, à se désorganiser d'un système à deux *pouvoirs* vers un système à deux *capacités*, c'est-à-dire d'un système selon *l'action des hommes* vers un système selon *l'action des principes*, d'un système de la volonté vers un système de la raison.

L'histoire latente devient manifeste au XVI^e siècle avec la lutte ouverte, l'attaque contre le pouvoir spirituel de Rome faite par Luther (1483-1546), qui, à la veille de la Toussaint 1517, affichait à la porte de l'église du château de Wittenberg ses fameuses quatre-vingt-quinze thèses ; en 1520, la rupture était consommée avec les « *trois grands écrits réformateurs* ». Le pouvoir spirituel n'était plus pouvoir européen. Le « principe de la croyance aveugle » était remplacé par le

« droit d'examen » (p. 48). La « confiance » et la « soumission d'esprit » (p. 44) n'étaient plus de mise. Toutefois, dans les pays restés catholiques, le pouvoir spirituel, détruit comme puissance indépendante, se met au service du pouvoir royal et l'Église procède à la « réforme catholique » : privé du rôle de domination, le pouvoir spirituel accepte celui d'appui et survit par le renouveau des ordres religieux. Quant à l'attaque contre le pouvoir temporel, elle suivit de peu celle dirigée contre le pouvoir spirituel. En France, Richelieu [22] travailla à renverser la féodalité et Louis XIV réduisit la noblesse à un rôle insignifiant ; l'un et l'autre encouragèrent l'essor scientifique et industriel. En Angleterre, ce fut contre la royauté que fut dirigée l'attaque. La suppression du pouvoir temporel n'était que de moitié dans les deux pays : « Pour que ce résultat total pût se réaliser, de part et d'autre, il suffisait que chacune des deux nations adoptât la modification faite par l'autre. C'est ce qui vient d'avoir lieu en France, par l'adoption que les Français ont faite de la constitution anglaise » (p. 51). Comte insiste sur la lutte des *capacités* contre les *pouvoirs*, lutte qui se ramène à une *lutte de classes*. L'histoire *apparente* est celle de la lutte « des rois contre les papes, et des autorités royale et féodale l'une contre l'autre » (p. 52) ; l'histoire *réelle* est, au contraire, celle de la lutte des communes qui prend au début la tournure d'une « coalition des communes contre une portion du pouvoir temporel pour attaquer l'autre portion » (p. 51). Les communes, qui constituent la classe dominée, sont donc engagées dans une lutte à double objectif : *l'objectif immédiat* — « en Angleterre, du côté des lords contre les rois, tandis qu'en France elles s'unirent à la royauté contre la féodalité » (p. 54) — et un *objectif plus lointain*, qui les insère dans un système dans lequel elles pourraient se développer en classe dominante. Le postulat historico-politique qu'invoque ici Comte est celui-ci : « toute scission entre les éléments d'un système est un signe évident de décadence » (p. 52). Au contraire tout principe organique ou d'organisation est un signe d'ascension. La scission entre donc dans la *série décroissante*. Car, qui dit système, dit *tout organisé* et équilibré selon des principes de cohérence : toute scission est dégradation du système. [23] Comte veut montrer « la décadence continue de l'ancien système » (p. 52). Les pouvoirs, étant humains, sont toujours rivaux ; au contraire, les capacités seules peuvent s'organiser. « Il ne peut exister de véritable combinaison, de combinaison solide, qu'entre des capacités positives » (p. 53). Que font les communes si ce n'est « prêter constamment leur appui au pouvoir qui

se trouvait à chaque époque, et dans chaque pays, être le plus libéral, c'est-à-dire le plus conforme à leurs intérêts » (p. 53-54). L'attaque du seizième siècle contre le *pouvoir spirituel* et celle du dix-septième contre le *pouvoir temporel* devaient se parachever au dix-huitième dans l'attaque contre le *système* lui-même. « Ainsi, le dix-huitième siècle porta la critique des deux pouvoirs jusqu'à ses dernières bornes ; et il acheva la ruine de l'ancien système dans ses éléments et dans son ensemble » (p. 61).

La Révolution est, semble-t-il, le dernier acte de cette série décroissante de l'ancien système : en fait, l'ancien système ne peut être éteint « qu'autant qu'un autre existe déjà tout formé, et prêt à le remplacer immédiatement » (p. 62). *On ne détruit que ce qu'on remplace*. Tout ce qu'il est permis de dire, dans cette optique, c'est que le système parlementaire est une étape provisoire avant le nouveau système, car « la chambre représentative de l'opinion publique » (p. 64) est un moyen de transition pour parvenir au « système qui doit suivre » (p. 64). Que reste-t-il de l'ancien système ? « D'une part, plus de doctrine, toutes les croyances qui leur servaient de base sont éteintes ou prêtes à s'éteindre » (p. 65) ; d'autre part, « le pouvoir temporel est réduit uniquement à une seule de ses deux branches, et cette branche, le pouvoir royal, est réduite aux moindres [24] dimensions qu'elle puisse avoir pour ne pas laisser tomber, comme une masse inerte, tout cet ancien système qui s'y trouve suspendu » (p. 65). Cette allusion à l'utilité de la Restauration souligne l'urgence de la constitution du nouveau système.

III. LA SÉRIE CROISSANTE DU NOUVEAU SYSTÈME

[Retour à la table des matières](#)

Reprenons les principales phases indiquées par Comte : 1) Naissance d'un système S ; 2) Constitution du système S et naissance simultanée de S' ; 3) Coexistence de S et de S' : lutte latente ; 4) Lutte manifeste de S et de S' ; 5) Disparition de S ; 6) Institution de S'. Le point de départ de cette série croissante est situé à 2), à la *naissance simultanée de S'*, c'est-à-dire au début d'un ordre nouveau. L'observa-

tion porte maintenant sur le « développement graduel du nouveau système » (p. 66). Il faut reconnaître *l'antagonisme* existant entre capacité industrielle et pouvoir temporel, entre capacité scientifique et pouvoir spirituel ; cet antagonisme est vécu par des classes différentes puisque ces capacités « étaient établies en dehors de l'ancien système, étant possédées par des classes distinctes et indépendantes, sous ce rapport, du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel » (p. 68). Comte précise que cette dernière circonstance est opérante, puisque c'est elle qui rendra possible d'atteindre le développement intégral des deux capacités dans la mesure où elle leur imprime « un caractère fondamental et indélébile d'opposition et d'incompatibilité avec l'ancien système » (p. 68). Comte met donc l'accent sur cette nécessité [25] du conflit dans l'évolution historique. L'analyse de la situation en Russie à cette époque est convaincante : là, « la capacité industrielle ne se présente point comme opposée de sa nature au pouvoir militaire, et comme devant correspondre à un système social distinct » (p. 68). Quant à la capacité scientifique, elle est entre les mains des théologiens. « La capacité scientifique n'est alors en réalité qu'un instrument de domination pour le sacerdoce » (p. 68-69). Cette observation est d'autant plus importante qu'elle prouve que la science peut être accaparée soit par un pouvoir spirituel, soit par une classe dominante. Cet « état de choses » est capable de maintenir un système aussi longtemps que dure la passivité : au contraire, en Europe, l'affranchissement des communes et l'introduction des sciences positives par les Arabes ont été les deux facteurs conjoints et opérants qui ont pu, de par leur nécessité interne, renverser lentement mais sûrement l'ancien système. Les deux capacités auraient été neutralisées sans ces deux faits déterminants. Les deux événements en question ont produit la « révolution fondamentale », c'est-à-dire la révolution de base qui libérait deux forces entravées, la force industrielle et la force scientifique, forces antagonistes des anciens éléments du système féodal et théologique. « Ainsi, le changement qui s'est opéré au onzième siècle contenait tout à la fois le principe de la destruction de l'ancien système et le germe d'un système nouveau » (p. 70). Toutefois, il n'y a pas eu de plan prémédité. Contrairement aux interprétations courantes des politiciens de l'Antiquité, l'évolution historique ne peut se subordonner aux vues systématiques, il est nécessaire au contraire d'observer « une durée de civilisation très prolongée » (p. 72, n. 1).

[26]

« À aucune époque, le perfectionnement de la civilisation n'a obéi à une marche combinée, conçue d'avance par un homme de génie, et adoptée par la masse » (p. 71). Ce que Comte désigne par la « loi supérieure de l'esprit humain », c'est tout simplement l'existence de systèmes, de séries et finalement de structures, inconnues de l'homme, mais selon lesquelles toutefois s'organisent et s'engendrent les réalités historico-sociales ; rien ne dit que ces structures doivent demeurer toujours inconnues, mais loin d'être le fait de la volonté humaine, loin d'être le fait des *pouvoirs*, elles sont le fait des *capacités* : elles se réalisent selon un ordre intellectuellement reconnaissable et rationnellement explicable, la connaissance que nous en avons est *a posteriori*, non *a priori*. « Quoique cette force dérive de nous, il n'est pas plus en notre pouvoir de nous soustraire à son influence ou de maîtriser son action, que de changer à notre gré l'impulsion primitive qui fait circuler notre planète autour du soleil » (p. 72). Toutefois, sont sous notre influence les « effets secondaires » : retarder ou accélérer l'évolution historique, la rendre difficile ou aisée. La responsabilité historique ou l'intention historique, c'est ce qui nous permet de comprendre l'histoire : en fait, il n'y a là que pure supposition. La science politique, et à plus forte raison la science historique, ne peuvent devenir positives que par l'emploi de *l'hypothèse explicative* rendant compte de faits observés et universellement reconnus exacts.

Quel est le *plan* que l'on peut prêter aux communes, même si jamais elles ne le préméditèrent ? Tout s'est passé, en effet, comme si elles avaient préparé l'organisation de la société du système industriel et technique. L'intention du système est la suivante : « S'occuper uniquement [27] d'agir sur la nature, pour la modifier autant que possible de la manière la plus avantageuse à l'espèce humaine ; ne tendre à exercer d'action sur les hommes, que pour les déterminer à concourir à cette action générale sur les choses ». S'occuper d'agir sur la nature, non sur les hommes, suppose la connaissance de la nature et la connaissance du moyen d'action sur elle, c'est-à-dire science d'une part, technique de l'autre. Le rôle d'ordonner et de développer la connaissance revient aux savants, celui de l'appliquer : aux artisans. Cette application tend à « la satisfaction des besoins et des désirs de l'homme » (p. 74). Si bien que cette action sur la nature revient à une action, non plus contre l'homme, mais pour l'homme. Certes, le pre-

mier système agissait sur certains hommes au profit d'autres hommes ; le système qui se manifeste agit sur la nature *au profit des hommes* : et là, un danger d'iniquité semble possible ; ce petit peuple qui n'avait pas droit de bourgeoisie peut-il satisfaire besoins et désirs ? Comte répond à cette inquiétude : on déterminera les hommes à cette action sur les choses destinée à profiter aux hommes. Il s'agit, en effet, d'une action générale sur les choses : il n'y a pas d'exception à cette *action générale*, donc pas de maître. « L'ensemble de la société » doit être soumis à cette action générale.

Le travail a été source d'émancipation. En effet, les communes ne pouvaient se rebeller ni concourir sur le même plan que l'autorité ; le seul moyen d'action en leur pouvoir était le travail, scientifique et industriel : « Ne pouvant songer à entrer en partage de l'autorité, ni même se soustraire au despotisme collectif, les communes ne tendirent qu'à profiter du degré de liberté individuelle qu'elles avaient obtenu, pour développer [28] le plus possible la capacité industrielle et la capacité scientifique » (p. 75). La motivation étant l'infériorité politique, « l'action sur la nature était la seule voie qui fût ouverte aux communes pour améliorer leur condition sociale » (p. 76). Ainsi le développement même de la science et de l'industrie est la réalisation d'une lutte sociale : une « lutte de classes » encore indirecte, mais efficace. Si, au contraire, les communes avaient eu accès à une participation plus effective dans la politique, leur émancipation n'eût pas été aussi large, ni du moins aussi rapide. Les deux forces qui ont animé ce mouvement d'émancipation ont été « la force de l'intérêt commun » et « la force de la démonstration », ces deux forces combinées pouvaient vaincre force physique et force de superstition. Il est vrai que le tiers-état a son origine dans les communes, mais bientôt se détache du tiers-état la bourgeoisie, c'est-à-dire la portion la plus riche et la plus consciente. De toute façon, la bourgeoisie elle-même se désintéressait d'obtenir plus de pouvoir politique, occupée qu'elle était à « l'action sur la nature », c'est-à-dire à travailler, produire, négocier. Du moins, pour ce qui est du mouvement communal lui-même, il faut constater, avec Guizot leur historien, que les communes « avaient échappé, par l'insurrection, aux petits souverains locaux dont elles dépendaient auparavant », qu'« elles avaient conquis de la sorte une véritable vie politique, mais sans étendre leurs relations, sans se rattacher à aucun

centre commun, à aucune organisation générale »⁶, aucune fédération [29] ni ligue, en ce qui concerne la France. Le maître artisan est un « petit producteur indépendant travaillant directement pour la clientèle, à la fois 'ouvrier' et négociant donc »⁷ ; mais s'il lui arrive qu'on lui apporte une matière première à transformer, par exemple de la farine à panifier, s'il est boulanger, il peut se produire alors que : « Les membres de métiers relativement riches peuvent ainsi se subordonner les artisans de métiers voisins : point de départ d'une évolution vers le capitalisme »⁸. Le travail, la richesse qui en découle, peut-être encore la considération, vont donner aux « communes » l'occasion de « racheter successivement la majeure partie de l'autorité qui pesait sur elles » (p. 78).

Auguste Comte écarte ici, du moment qu'il s'agit d'industrie et de science, toute éventualité de domination, mais, sans doute, s'il en traite à ce point précis, c'est bien que la question en est posée. Tout en reconnaissant que « l'amour de la domination » est indestructible chez l'homme, il pense que « l'action de la nature a changé la direction de ce sentiment, en le transportant sur les choses » : « Le désir de commander aux hommes s'est transformé peu à peu dans le désir de faire et de défaire la nature à notre gré » (p. 79, note 1). Au fond, écrit-il, ce n'est pas la domination en elle-même que recherchent les hommes, mais les avantages qu'elle procure : « le principal désir de presque tous les hommes n'est point d'agir sur [30] l'homme, mais sur la nature » (p. 79) ; cependant, dans bien des cas, pour agir sur la nature l'homme profite de l'homme. Toutefois, troquer une portion de commandement contre une quantité d'action sur la nature, c'est bien à ce type d'échange qu'aboutit le développement des techniques : accroître son champ d'action, c'est bien à quoi vise l'« amour de la domination » qui est dans l'homme. « On est donc certain de réussir » : il s'agit d'une réussite non encore effective, mais escomptée ; ce qui prouve

⁶ Guizot, *Histoire de la civilisation française*, 1^{re} édition 1830, Didier et C^{ie}, Paris 1872, douzième édition, t. IV, p. 69.

⁷ Histoire générale de travail, Nouvelle Librairie de France, Paris, 1965 : tome II, Livre deuxième : Premier épanouissement du travail dans l'Europe chrétienne (XI-XIII siècles) par Philippe Wolff, p. 125.

⁸ Histoire générale de travail, Nouvelle Librairie de France, Paris, 1965 : tome II, Livre deuxième : Premier épanouissement du travail dans l'Europe chrétienne (XI-XIII siècles) par Philippe Wolff, p. 125.

encore que l'observation que Comte peut faire du monde industriel contemporain, ne le satisfait guère.

Une revue des progrès civils et politiques accomplis par le nouveau système, du point de vue temporel et du point de vue spirituel, met en relief le rapport entre l'accroissement d'action sur la nature et une certaine abondance générale, la dépendance du système de guerre envers les arts industriels et les sciences d'observation, ainsi que l'accroissement d'influence politique des communes, leur regain d'autorité politique directe, également le passage des sciences à un degré positif selon « l'ordre naturel » (des mathématiques à l'astronomie, la physique, la chimie, et la biologie), l'expansion de l'éducation commune, la considération accrue des savants, le nombre multiplié des académies, enfin une supranationalisation de la science. Tels sont les caractères du nouveau système, dont il faut par ailleurs connaître l'organisation politique finale, non encore pleinement réalisée. Le système est enfin en voie de formation grâce à la combinaison des deux éléments essentiels, les deux capacités scientifique et industrielle. « Une classe intermédiaire entre les savants, les artistes et les artisans, la classe des ingénieurs, a pris naissance » [31] (p. 93). Du point de vue des hommes, il s'agit de connaître « les pas faits par la masse des communes vers la nouvelle organisation sociale » (p. 94). L'existence dans une société de laquelle la « force physique » et les « croyances aveugles » sont bannies exige de la population « un certain degré de capacité temporelle et spirituelle », c'est-à-dire des « habitudes d'ordre, d'économie et d'amour du travail », ainsi qu'un « certain degré d'instruction et de prévoyance » ; sans cet ensemble de pratiques et de préparations, l'émancipation est impossible. L'éducation joue un rôle capital dans le nouveau système, tandis que l'ancien reposait sur l'asservissement de certains hommes pour la jouissance de certains autres. Travail et propriété issue du travail, tels sont les acquis du nouveau système : mais seulement *en principe*, car ce système n'est pas uniformément réalisé. « Sans doute, il reste beaucoup à faire » (p. 97). Les chefs du peuple ne sont plus militaires, mais industriels et pour Comte le peuple « a contracté envers eux des habitudes de subordination et de discipline, qui, sans être rigoureuses pour lui, sont tout à fait suffisantes pour maintenir l'ordre dans les travaux et la bonne harmonie dans la société » (p. 98), mais il faut reconnaître que le tableau de la société industrielle est ici très adouci par Auguste Comte ; encore est-il vrai que ses

observations sont vérifiables pour le monde artisanal, maintenant fidèlement des traditions humaines, « au moment où les ouvriers de la grande industrie sont précisément à la recherche d'une organisation »⁹. Ce qui reste l'apanage [32] du nouveau système, encore très inachevé, c'est que là où un homme peut apporter son travail, c'est-à-dire une capacité ou une mise, il ne peut plus être un esclave, et personne ne peut se dire son maître : il ne s'agit pas en cela d'un droit métaphysique, mais d'un fait positif. Et cette observation est riche, car elle permet de constater la force du travailleur : non plus enrégimenté, mais combiné, non plus sujet, mais associé ; certes, cette force doit se découvrir : à cette découverte Comte participe quand il affirme ce qui suit : « dans une coopération où tous apportent une capacité et une mise, il y a véritablement association, et il n'existe d'autre inégalité que celle des capacités et des mises » (p. 101). « La misère, l'oisiveté et l'ignorance » (p. 102), de ces trois fléaux sociaux, d'autant plus redoutables qu'ils sont imposés, le système naissant aura cependant du mal à se défaire. Les rapports sur les conditions du travail dans l'industrie, anglaise notamment, dont fait état Karl Marx dans le livre premier du *Capital*, ne glissent ni sur la misère, ni sur l'ignorance.

IV. VERS LE SYSTÈME SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

[Retour à la table des matières](#)

Comte met sur le même rang le « capitaliste oisif auquel appartiennent, en tout ou en partie, la manufacture ou la maison de commerce » (p. 100) et le « grand seigneur qui est propriétaire de la terre ». Car les combinaisons industrielles sont telles qu'elles [33] entraînent finalement la combinaison et l'association du manouvrier, du manufacturier et de l'ingénieur. De par son travail, le peuple est devenu propriétaire (p. 97). En outre : « Il a acquis la capacité nécessaire pour devenir associé, en vivant sous le nouveau système, où l'action de gouverner doit être réduite à ce qui est indispensable pour établir une subordination de travaux dans l'action générale des hommes sur la

⁹ *Histoire générale du travail*, 1964 : tome III, Première partie : *Naissance d'une civilisation industrielle* (1765-1875) par Claude Fohlen, p. 65.

nature, qui est le but final du système » (p. 97). Capacité implique association non subordination humaine, donc la prise de conscience de la force de travail entraîne logiquement l'instauration de rapports sociaux nouveaux. C'est ce que confirme le texte suivant : « toute action de commandement, exercée sur (la masse d'un peuple) à cette époque où elle est devenue inutile, tend à troubler la tranquillité plutôt qu'elle ne sert à la maintenir » (p. 96). Une véritable promotion du simple travailleur, c'est la conséquence que Comte n'observe pas encore mais annonce comme étant normale dans les nouvelles conditions économiques du siècle. Cette promotion se réalise dans la conduite et dans la mentalité du peuple : « La capacité industrielle répugne tout autant, par sa nature, à exercer l'arbitraire qu'à le supporter » (p. 101-102). La justice sociale est la conséquence à laquelle tôt ou tard conduit l'institution du *travail général*, compris comme *action générale* sur la nature. Comte ne dit pas que cette justice soit née, ni comment la faire naître, mais logiquement il ne peut pas y avoir de réel travail social, avec les compétences intellectuelles qu'il implique, sans qu'au nom de ces compétences mêmes la justice sociale se fasse jour, d'une façon ou d'une autre. Cette manière de sonder l'histoire fait découvrir à l'œil la nécessité d'une théorie [34] sociale et sa réalité naissante. L'arbitraire ne doit pas être monnaie courante, il doit devenir *absurde* : or, cela n'est-il pas la conséquence logique d'une éducation scientifique et technique ?

La définition et la détermination génétique du nouveau système se révèlent moins aisées que pour l'ancien, car l'historien se trouve mêlé au présent dans lequel il reconnaît les systèmes et les séries débouchant d'un passé pour s'orienter vers un futur. De même que le christianisme a été, pour l'ancien système, un élément d'ordre et de stabilité, la science doit, mieux encore, parvenir à la même fonction, *encore faut-il la situer socialement*. De même que le pouvoir temporel de conquête, qui était orienté vers l'enrichissement par la terre, était le fondement matériel et pratique de toute la hiérarchie sociale, l'industrie et la technique jouent le même rôle par la production : *c'est donc bien de la production que dépend la nouvelle organisation sociale*. Ces deux points ne sont que des indices du système qui doit se faire jour dans l'évolution historique, et ces indices Comte les discerne parfaitement. Comme il a reconnu d'emblée la corrélation nécessaire entre les deux principes directeurs du système : la *science* et la *pro-*

duction industrielle, le remplacement de l'un entraîne celui de l'autre ou la variation de l'un entraîne celle de l'autre. Comment les sociétés sont-elles convaincues sinon par l'expérience (p. 39) : soit de la richesse par la guerre, soit de la richesse par la production. Donc, c'est bien la richesse acquise des communes qui permet leur affranchissement et c'est cet affranchissement qui va constituer un ferment permanent de libéralisme, même lorsque le mouvement communal ne sera plus qu'un souvenir. Il est vrai, comme [35] l'écrivent Marx et Engels, que « la bourgeoisie a joué dans l'histoire un rôle éminemment révolutionnaire »¹⁰. Les artisans ne possédaient rien et « l'affranchissement créa une propriété industrielle ayant pour origine le travail » (p. 40). Ce que Comte désigne par « la direction de la société, quant à ses affaires spirituelles » c'est au fond ce à quoi doit penser tout travailleur dans la mesure où il participe à la connaissance ambiante ; qu'il s'agisse de religion, d'idéologie dominante ou dominée, d'opinion commune, de science reconnue ou de science non encore admise : suivant l'éducation et le milieu, les degrés seront différents mais il y aura entre tous les aspects, même souvent très divers et opposés, un *lieu commun*, une sorte de reconnaissance sociale implicite de la *direction de la société*. Entre l'État et l'Église, l'accord a dû se faire progressivement dans l'ancien système : les deux principes directeurs étant soit antagonistes, soit d'accord et marchant de pair, soit l'un subordonnant l'autre tour à tour. Sans doute doit-il effectivement en être de même en ce qui concerne la *science* et la *production industrielle*. C'est là qu'il faut comprendre la nécessité sur laquelle Comte ne cesse d'insister : celle de la séparation de la science et de l'État industriel. Très importante pour l'indépendance de la science que cette remarque, écrite en note : « La division de la société, et de tout ce qui la concerne, en temporel et spirituel, doit subsister dans le nouveau système comme dans l'ancien. Cette division, qui n'existait pas chez les Romains, est le perfectionnement le plus capital dans [36] l'organisation sociale qui ait été fait par les modernes. C'est là ce qui a primitivement fondé la possibilité de faire de la politique une science, en permettant de rendre la théorie distincte de la pratique. Seulement cette division, dans le nouveau système, n'est plus entre deux pouvoirs, mais entre deux capacités » (p. 43, note 1). Mais le passage des *pouvoirs* aux *capacités* n'est-

¹⁰ Karl Marx et Friedrich Engels, *Manifeste du parti communiste*, éditions sociales, Paris 1966, p. 33.

il encore qu'une promesse ? Finalement ne peut-il autrement s'accomplir que par la découverte des véritables structures, cachées sous les *faits faussement positifs* (qui ne sont pas ceux que Comte examine, l'opuscule en fait foi, puisque Comte pratique un positivisme de la profondeur non celui de l'apparence) ? Là est donc le secret : savoir dégager la connaissance humaine, la prétendue science, de sa gangue de *pouvoir* pour en faire une *capacité positive* démontrant l'ensemble logique des principes des choses.

Ce qui est anachronique, désormais, c'est l'obéissance *passive* (p. 44) et *l'arbitraire* (p. 44), « puisque, d'une part, tout est jugeable dans le plan que (la société) peut former pour travailler à la prospérité générale, et, d'autre part, l'exécution de ce plan ne peut exiger qu'un très faible degré de commandement » (p. 44). Le système de production a pour fin la « prospérité générale », et cela se situe bien au-delà de la misère, de l'oisiveté imposée et de l'ignorance, éléments perturbateurs que Marx a mis en évidence, et dont il a trouvé la cause dans le capitalisme, l'opresseur des temps industriels. La lutte des systèmes, éclairée par Comte, n'exclut pas la lutte des classes, puisque, comme l'opuscule l'a montré, une capacité ne peut se développer hors de la force dynamique sociale qui l'incarne même à son insu. C'est ce qui a permis, sous la décadence manifeste de [37] l'ancien système, la montée latente du nouveau. Ainsi que l'écrit Robert Montel : « à la société médiévale traditionnelle (clergé, noblesse, tiers-état) se substitue de plus en plus une société nouvelle fondée sur la fortune : l'ascension de la bourgeoisie, favorisée par l'extraordinaire hausse des prix de la fin du XVI^e siècle, est à l'origine d'une plus grande mobilité sociale »¹¹. Par communes, Comte entend une population de savants, d'artistes et d'artisans qui conquièrent pied à pied, bien au-delà du « mouvement communal », la reconnaissance de leurs capacités scientifique et industrielle. L'attaque de l'ancien système a eu lieu par les « communes » et pour elles, c'est pourquoi Comte dénonce l'erreur qui, dans l'interprétation historique, a conduit à assimiler les communes à des instruments dans les mains des pouvoirs ; au contraire, elles se sont servi des pouvoirs comme des instruments de leur libéralisation. D'ailleurs l'action directe des communes a pu être observée au seizième et au

¹¹ Hans Hofstätter et Hannes Pixa, *Histoire comparée des civilisations*, Cercle européen du livre, Paris, 1966 : tome XIII, tr. P. Kamnitzer, Préface de Robert Montel, p. 1.

dix-septième siècle : « Chaque capacité a combattu corps à corps le pouvoir correspondant » (p.55). Cette lutte a pris, même sur le plan spirituel-scientifique, une tournure violente ; en effet, la supposition sur laquelle repose le système théologique, — résumée par Comte comme suit : « la terre est faite pour l'homme, et l'univers entier pour la terre » (p. 58) — détruite par Galilée, a donné lieu à une action de répression que Comte commente ainsi : « on conviendra bien que l'inquisition [38] faisait bien son métier de gendarmerie du pouvoir spirituel, en tâchant d'étouffer, à sa naissance, la théorie de Galilée » (p. 58). Les deux capacités du nouveau système étaient donc nettement antagonistes des anciens pouvoirs, établies hors de l'ancien système et « possédées par des classes distinctes et indépendantes, sous ce rapport, du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel » (p. 68). Telle est la « force des choses » (p. 67), constatée *a posteriori* et démontrant qu'il est « impossible par la nature des choses » (p. 71-72) que l'homme domine « les progrès de l'esprit humain » (p. 72), c'est-à-dire *l'histoire générale*, encore qu'il puisse en soumettre les « effets secondaires ».

Angèle KREMER-MARIETTI

[39]

SOMMAIRE APPRÉCIATION
DE L'ENSEMBLE DU PASSÉ MODERNE.

Deuxième partie

Auguste Comte
Sommaire Appréciation
de l'ensemble du passé moderne *

[Retour à la table des matières](#)

[40]

* 1^{re} édition in : *Système de politique positive*, t. IV, Appendice général, Paris 1854.
2^e édition in : *Opuscules de philosophie sociale*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1883.
3^e édition in : *Œuvres*, t. X, Paris, éditions Anthropos, 1970.
Deux sortes de notes figurent en bas de page :
a. appels de notes entre () : notes d'Auguste Comte.
b. notes numérotées de 1 à 30 : notes du présentateur.

[41]

SOMMAIRE APPRÉCIATION DE L'ENSEMBLE DU PASSÉ MODERNE

Le système que la marche de la civilisation ¹² nous appelle à remplacer était la combinaison du pouvoir spirituel, ou papal et théologique, et du pouvoir temporel, ou féodal et militaire.

La naissance de ce système doit être rapportée, quant au pouvoir spirituel, au commencement de la prépondérance du christianisme en Europe, c'est-à-dire vers le troisième ou quatrième siècle. Quant au pouvoir temporel, on doit placer son origine aux premières grandes tentatives d'établissement des peuples du Nord dans le Sud de l'Europe, et aux premiers démembrements de l'Empire romain, c'est-à-dire à peu près à la même époque.

La constitution définitive de ces deux pouvoirs eut lieu dans le onzième et le douzième siècle. À cette époque, d'une part, la féodalité s'établit universellement sur des bases fixes, comme pouvoir national ; et d'une autre part, l'autorité du saint-siège [42] fut complètement organisée comme pouvoir européen.

Arrêtons-nous un instant sur cette époque remarquable, pour faire deux observations importantes.

En premier lieu, cette double organisation s'est effectuée en peu de temps, et sans beaucoup de difficultés, parce qu'elle avait été graduellement préparée pendant les sept à huit cents ans qui s'étaient écoulés depuis l'origine des deux pouvoirs.

L'établissement du pouvoir temporel était la suite du renversement de la puissance romaine par les peuples septentrionaux. Si ce pouvoir ne s'est pas constitué aussitôt après que cette puissance a été totalement anéantie, c'est qu'il était évidemment nécessaire pour cela qu'on eût d'abord mis un terme au système d'irruption ¹³ : ce qui s'effectua par les conquêtes des nations établies les premières sur celles qui en-

¹² C'est-à-dire *l'histoire générale*, qui est l'interprétation des grandes lignes de fâite de l'Histoire.

¹³ La vague d'invasions.

treprenaient de nouvelles invasions. Tel a été l'objet des guerres de Charlemagne contre les Saxons et les Sarrasins, et ensuite des croisades.

La constitution du pouvoir spirituel avait été préparée par le renversement du polythéisme, et par l'établissement de la religion chrétienne, dont le clergé nombreux s'était répandu dans toute l'Europe. Lorsque, dans le onzième siècle, le pape Hildebrand ¹⁴ proclama directement la supériorité de [43] l'autorité pontificale, comme pouvoir européen, sur les pouvoirs nationaux, il ne fit autre chose que résumer un principe dont les bases étaient déjà établies dans toutes les têtes, ou, en d'autres termes, rédiger une croyance dont tous les éléments étaient depuis longtemps adoptés.

En second lieu, la coïncidence des deux pouvoirs, quant à l'époque de leur origine, et quant à celle de leur constitution définitive, mérite d'être notée. Nous pourrions observer la même analogie, par rapport à leur décadence, et cette simultanéité constante tend à prouver (indépendamment du raisonnement, qui montre ces deux pouvoirs comme appuyés l'un sur l'autre), qu'ils doivent disparaître en même temps ; que le pouvoir temporel ne saurait être remplacé par un pouvoir d'une nature différente, sans qu'un remplacement analogue ait lieu pour le pouvoir spirituel, et réciproquement.

Ce système social avait pris naissance pendant la durée du système précédent, et même à l'époque où celui-ci venait d'atteindre son développement intégral. Pareillement, lorsque le système féodal et théologique s'est constitué au moyen âge, le germe de sa destruction commençait à naître, les éléments [44] du système qui doit le remplacer aujourd'hui venaient d'être créés.

En effet, quant au pouvoir temporel, c'est au onzième et au douzième siècle qu'a commencé l'affranchissement des communes ¹⁵.

¹⁴ Le moine Hildebrand est plus connu sous le nom de Grégoire VII (1020 ? - 1085), pape de 1073 à 1085. Il consacra son pontificat à la « réforme grégorienne » dont les idées ne triomphèrent que sous les règnes de ses successeurs.

¹⁵ Cet affranchissement était souvent une simple reconnaissance, soit en pure coutume, soit par l'octroi d'une charte, d'un certain nombre de droits, mais souvent encore il s'était accompli à main armée, parfois aussi moyennant finance. On situe ce mouvement du X^e au XIV^e siècle.

Quant au pouvoir spirituel, c'est à peu près en même temps que les sciences positives ont été introduites en Europe par les Arabes ¹⁶.

Fixons toute notre attention sur ce fait capital, qui est le véritable point de départ de la série d'observations par laquelle nous devons aujourd'hui illuminer notre politique.

La capacité industrielle, ou des arts et métiers, est ce qui doit se substituer au pouvoir féodal, ou militaire.

À l'époque où la guerre était et devait être regardée comme le premier moyen de prospérité pour les [45] nations, il était naturel que la direction des affaires temporelles de la société fût entre les mains d'un pouvoir militaire, et que l'industrie, classée comme subalterne, ne fût employée que comme instrument. Au contraire, quand les sociétés sont enfin convaincues par l'expérience que le seul moyen pour elles d'acquérir de la richesse ¹⁷ consiste dans l'activité pacifique, c'est-à-dire dans celle des travaux industriels, la direction des affaires temporelles doit naturellement passer à la capacité industrielle, et la force militaire, à son tour, ne peut plus être classée qu'en [46] subalterne, comme une force purement passive, destinée même vraisemblablement à devenir un jour tout à fait inutile.

Or l'affranchissement des communes a posé la base de ce nouvel état de choses ; il en a préparé la possibilité, et même la nécessité, qui s'est ensuite développée de plus en plus, ainsi que nous le prouverons

¹⁶ Michel Mourre, *Dictionnaire d'Histoire universelle*, p. 1023 : « En médecine, en mathématiques, en géométrie, en astronomie, la science arabe, héritière des connaissances de l'antiquité conservées et assimilées dans les écoles de Mésopotamie, fut la pédagogue de la science européenne ».

¹⁷ À côté du maître artisan, ouvrier lui-même et négociant, employant des valets d'atelier, il y a, surtout lorsqu'il s'agit d'industries d'exportation, toute une organisation de la division du travail, soumise au contrôle d'entrepreneurs capitalistes. Philippe Wolff décrit le travail et l'organisation de l'un d'eux au XIII^e siècle : « Boinebroke achetait ses laines en Angleterre et les faisait venir en sacs. Il contrôlait l'ensemble des travaux, exécutés à Douai et dans les environs. Il possédait sa teinturerie, ses tendages, et y employait des salariés. Il confiait les brins à filer à des femmes travaillant chez elles. Il remettait la matière première à des ateliers apparemment indépendants, mais qui, n'ayant pas la propriété de leurs produits, lui étaient, en fait, subordonnés. Ainsi le labeur en atelier se combinait à un *factory System* à peine ébauché, et à un *domestic System*. La concentration restait avant tout commerciale » (*Histoire générale du travail*, 1965, t. 2, p. 127).

bientôt. Cet affranchissement a constitué la capacité industrielle, puisqu'il a établi pour elle une existence sociale indépendante du pouvoir militaire. Avant cette époque, outre que les artisans pris collectivement étaient dans la dépendance absolue des militaires, chacun d'eux était entièrement soumis à l'arbitraire individuel du possesseur de la terre dont il faisait partie.

L'affranchissement, en laissant subsister le premier genre d'arbitraire, anéantit le second, et par suite créa le germe de la destruction du premier. Auparavant, les artisans ne possédaient rien en propre ; tout ce qu'ils possédaient, et eux-mêmes, appartenait à leur seigneur ; ils n'avaient que ce qu'il voulait bien leur laisser. L'affranchissement créa une propriété industrielle¹⁸ ayant pour origine le travail, propriété distincte, indépendante et bientôt [47] rivale de la propriété territoriale, qui était purement d'origine et de nature militaire.

Par cette mémorable innovation, la capacité industrielle put se développer, se perfectionner, s'étendre, et les nations purent s'organiser dans toutes leurs parties sur une base industrielle, la tête seule de la société restant militaire, ainsi que la direction générale dont elle continuait à demeurer en possession.

Faisons, pour le pouvoir spirituel, des observations analogues à celles que nous venons de faire pour le pouvoir temporel.

La capacité scientifique positive est de même ce qui doit remplacer le pouvoir spirituel.

À l'époque où toutes nos connaissances particulières étaient essentiellement conjecturales et métaphysiques, il était naturel que la direction de la société, quant à ses affaires spirituelles, fût entre les mains d'un pouvoir théologique, puisque les théologiens étaient alors les seuls métaphysiciens généraux. Au contraire, quand une fois toutes les parties de nos connaissances sont uniquement fondées sur des observations, la direction des affaires spirituelles doit être confiée à la capacité scientifique positive, comme étant évidemment très-supérieure à la théologie et à la métaphysique.

¹⁸ La propriété industrielle, ou née du travail, s'avère plus avantageuse que la propriété féodale, née de la guerre, car cette dernière ne relève que d'un *jus eminens*, le droit d'exiger l'accomplissement de certaines tâches.

Or l'introduction des sciences positives en Europe par les Arabes a créé le germe de cette importante révolution, qui est aujourd'hui pleinement terminée, [48] quant à nos connaissances particulières, et quant à nos doctrines générales pour la partie critique ¹⁹.

À peine les Arabes eurent-ils commencé à établir, dans les parties de l'Europe qu'ils avaient conquises, des écoles pour l'enseignement des sciences d'observation, qu'une ardeur générale dirigea tous les esprits distingués vers cette nouvelle lumière. Des écoles semblables s'élevèrent bientôt dans toute l'Europe occidentale ; des observatoires, des salles de dissection, des cabinets d'histoire naturelle, furent institués en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne. Dès le treizième siècle, Roger Bacon ²⁰ cultivait avec éclat les sciences physiques. La supériorité du positif sur le conjectural, de la physique sur la métaphysique, fut tellement sentie dès l'origine, même par le pouvoir spirituel, que plusieurs membres éminents du clergé, et entre autres deux [49] papes ²¹, à peu près vers la même époque, allèrent compléter leur éducation à Cordoue ²², en y étudiant les sciences d'observation sous les professeurs arabes.

Ainsi, en résumant les observations précédentes, nous pouvons poser en principe de fait, qu'au moment où le système féodal et théologique fut définitivement organisé, les éléments d'un nouveau système social commencèrent à se former. Une capacité temporelle positive, c'est-à-dire la capacité industrielle, prit naissance à côté du pouvoir temporel parvenu à son entier développement ; et une capacité spirituelle positive, c'est-à-dire la capacité scientifique, s'éleva derrière le

¹⁹ Les sciences particulières se sont constituées : c'est ce que le *Cours de philosophie positive* démontrera amplement ; et pour le travail restant, concernant la « partie critique » (c'est-à-dire les discussions et les démonstrations concernant l'établissement logique de sciences nouvelles comme l'histoire générale, la science politique, la sociologie), les doctrines générales sont là, elles sont celles de la positivité, caractéristique de toute science.

²⁰ Roger Bacon (1214-1294) surnommé le *Docteur admirable*, pionnier de la méthode expérimentale, élève de Robert Grossetête à Oxford.

²¹ Sylvestre II et Jean XXI.

²² Hakam II, calife de Cordoue de 961 à 976, attira à Cordoue savants et lettrés. Il dota la bibliothèque de l'Université de 400 000 volumes.

pouvoir spirituel, à l'instant où il commençait à développer toute son activité ⁽²³⁾.

[50]

Avant de passer à l'examen des faits ultérieurs, considérons cette différence remarquable entre les deux systèmes, qui se montre dès la naissance du nouveau, et que j'ai tâché de rendre par l'opposition des mots pouvoir et capacité. Je ne dis pas : un nouveau pouvoir s'élève à côté de chacun des deux pouvoirs anciens, mais : une *capacité* s'élève à côté d'un *pouvoir*. C'est, en d'autres termes, l'action des principes qui naquit alors, pour se substituer aujourd'hui à l'action des hommes, la raison pour remplacer la volonté.

Le pouvoir temporel dans l'ancien système étant militaire, exigeait par sa nature le plus haut degré d'obéissance passive, de la part de la nation. Au contraire, dans la capacité industrielle, envisagée comme devant diriger les affaires temporelles de la société, l'arbitraire n'entre point et ne saurait entrer, puisque, d'une part, tout est jugeable dans le plan qu'elle peut former pour travailler à la prospérité générale, et, d'une autre part, l'exécution de ce plan ne peut exiger qu'un très-faible degré de commandement.

De même le pouvoir spirituel, étant de sa nature conjectural, devait nécessairement demander le plus haut degré de confiance et de soumission d'esprit. C'était là une condition indispensable à [51] son existence et à son action. Au contraire, la capacité scientifique positive, conçue comme dirigeant les affaires spirituelles de la société, n'exige ni croyance aveugle, ni même confiance, au moins de la part de tous ceux qui sont susceptibles d'entendre les démonstrations ; quant aux autres, l'expérience a suffisamment prouvé que leur confiance dans les démonstrations unanimement arrêtées entre les savants positifs, ne

²³ () La division de la société, et de tout ce qui la concerne, en temporel et spirituel doit subsister dans le nouveau système comme dans l'ancien. Cette division, qui n'existait pas chez les Romains, est le perfectionnement le plus capital dans l'organisation sociale qui ait été fait par les modernes. C'est là ce qui a primitivement fondé la possibilité de faire de la politique une science, en permettant de rendre la théorie distincte de la pratique. Seulement cette division, dans le nouveau système, n'est plus entre deux pouvoirs, mais entre deux capacités.

peut jamais leur être préjudiciable, et que ce genre de confiance, en un mot, n'est point susceptible d'abus.

Ainsi on peut considérer, si on veut, la capacité scientifique positive comme donnant lieu à un pouvoir, en tant qu'elle crée une force ; mais c'est le pouvoir de démonstration, au lieu du pouvoir de révélation.

Tel est donc notre point de départ :

Au onzième siècle le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel se sont définitivement constitués, et en même temps deux capacités positives ont commencé à se former derrière ces deux pouvoirs, à préparer leur décadence et leur remplacement. En un mot, un système s'est établi, et un autre a pris naissance. Depuis cette époque, ces deux systèmes ont toujours coexisté en se choquant, tantôt sourdement, tantôt ouvertement, et de manière que le premier a de plus en plus perdu de ses forces, tandis que le second en a de plus en plus acquis.

L'examen du passé se divise donc, à partir de cet [52] instant, en deux séries contemporaines, celle des observations sur la décadence de l'ancien système, et celle de l'élévation du nouveau. C'est ainsi la division que nous allons suivre dans tout ce qui reste à dire.

[53]

**Sommaire appréciation
de l'ensemble du passé moderne**
PREMIÈRE SÉRIE

[Retour à la table des matières](#)

À l'époque que nous venons de fixer pour l'origine de nos observations, les forces étaient trop inégales entre les deux systèmes coexistants (dont l'un entraînait dans la plénitude de l'âge, tandis que l'autre naissait à peine), pour que, de longtemps, il pût s'établir entre eux aucune lutte directe et sensible. Aussi l'histoire nous montre-t-elle que la lutte n'a commencé à exister ouvertement qu'au seizième siècle. Les quatre ou cinq cents années qui avaient précédé ont formé la période de splendeur du système féodal et théologique. Mais toute cette splendeur reposait sur un terrain miné.

Si les historiens eussent mieux analysé et plus approfondi l'examen du moyen âge, ils ne nous auraient pas parlé uniquement de la partie visible de cette période ; ils auraient constaté la préparation graduelle de tous les grands événements qui se sont développés plus tard, et ils n'auraient pas présenté les explosions du seizième siècle et des siècles suivants, comme brusques et imprévues. Quoi qu'il en soit, ce n'est incontestablement qu'au seizième siècle qu'a commencé la lutte ouverte entre les deux systèmes. C'est là que nous allons la prendre.

L'attaque de Luther et de ses coréformateurs contre l'autorité pontificale a renversé de fait le pouvoir [54] spirituel, comme pouvoir européen²⁴ : ce qui était son véritable caractère politique. En même temps elle a sapé radicalement l'influence qui restait encore à l'autorité théologique en détruisant le principe de la croyance aveugle, en remplaçant ce principe par le droit d'examen, qui, restreint d'abord dans des

²⁴ La Réforme enleva à l'Église un tiers de l'Europe chrétienne.

limites assez étroites, devait inévitablement s'agrandir continuellement et embrasser enfin un champ indéfini.

Ce double changement s'est opéré d'une manière tout aussi complète dans les pays restés catholiques, et surtout en France, que dans ceux qui ont embrassé le protestantisme.

Il y a eu néanmoins cette différence, essentielle à observer, que, dans les pays qui sont restés catholiques, le pouvoir spirituel, sentant bien qu'il était détruit comme puissance distincte et indépendante, s'est mis en général aux ordres et au service du pouvoir royal, en lui offrant l'appui de ces mêmes doctrines par lesquelles il l'avait autrefois dominé ²⁵. Ce changement de rôle du clergé a eu pour effet [55] de prolonger un peu au-delà de son terme naturel la durée de son influence politique ; mais il a eu pour la royauté l'inconvénient capital de lier plus intimement son sort à celui de doctrines qui avaient perdu tout leur crédit chez la classe instruite.

L'exécution de la réforme (à cause des guerres qu'elle a entraînées) a exigé la totalité du seizième siècle et le commencement du dix-septième. L'attaque contre le pouvoir temporel a eu lieu immédiatement après, en France et en Angleterre.

Dans l'un et l'autre pays, cette attaque a été effectuée par les communes, ayant pour chef l'une des deux branches du pouvoir temporel. Il n'y a eu à cet égard entre les deux nations qu'une seule différence. Chez les Anglais ²⁶, c'est la féodalité qui s'est liée avec les communes

²⁵ Le gallicanisme, d'une part, restreint l'autorité pontificale, d'autre part, appuie de certaines « libertés gallicanes » le pouvoir royal. Quant à l'anglicanisme, qui prit date avec le schisme d'Henri VIII, en 1527, il est caractérisé par l'acte de suprématie (1534), faisant du roi le chef de l'Église d'Angleterre et est dogmatiquement défini dans les trente-neuf articles de 1563.

²⁶ La guerre civile de 1642-1649 oppose les Cavaliers (partisans du roi) aux Têtes rondes (partisans du Parlement). Elle aboutit en 1649, après la condamnation du roi, à l'instauration du *Commonwealth*. Quant à la « glorieuse révolution de 1688 », elle aboutit à la limitation du pouvoir royal par le régime parlementaire.

contre l'autorité royale, tandis qu'en France ²⁷, c'est la royauté qui s'est mise à leur tête contre la puissance féodale.

[56]

Cette combinaison des communes avec une moitié du pouvoir temporel contre l'autre moitié, avait pris naissance dans les deux pays aussitôt après l'affranchissement, et même elle n'avait pas peu contribué à le déterminer. Les effets de cette combinaison s'étaient manifestés depuis, bien avant le dix-septième siècle, par des résultats non équivoques, qui avaient préparé les événements importants dont ce siècle a été l'époque.

En France, le cardinal de Richelieu travailla directement à renverser la puissance féodale, et après lui, Louis XIV termina cette entreprise. Il réduisit la noblesse à la plus entière nullité politique, à l'insignifiance la plus absolue, et il ne lui laissa d'autre rôle à jouer que celui de garde d'honneur de la royauté. Il est essentiel d'observer que Richelieu et Louis XIV encouragèrent puissamment l'un et l'autre les beaux-arts, les sciences et les arts et métiers ; ils cherchèrent à élever l'existence politique des savants, des artistes et des artisans, en même temps qu'ils abaissèrent celle des nobles. Cette intention fut principalement manifestée par le ministre Colbert, qui était un artisan. Mais nous retrouverons [57] ce fait dans notre seconde série, et il suffit ici de l'indiquer.

La lutte eut pour résultat, en Angleterre, la révolution de 1688, qui limita le pouvoir royal, autant qu'il était possible de le faire sans renverser l'ancien système. Ainsi, l'attaque contre le pouvoir temporel produisit séparément, dans chacun de ces deux pays, l'affaiblissement, aussi entier que possible, d'une portion différente de ce pouvoir. De telle sorte que, l'un dans l'autre, les deux peuples avaient effectué le renversement intégral de ce pouvoir, jusqu'au point au-delà duquel ce renversement devenait impraticable, sans sortir de l'ancien système social. Pour que ce résultat total pût se réaliser, de part et d'autre, il suffisait que chacune des deux nations adoptât la modification faite

²⁷ En France, le pouvoir royal est préoccupé de dominer la haute noblesse (sous François I^{er}, ensuite avec Richelieu, et sous Louis XIV) et de s'allier la bourgeoisie soit par le développement de la vénalité des offices sous François I^{er}, soit par la légalisation de l'hérédité des offices sous Henri IV, soit par la reconnaissance de la compétence politique des bourgeois sous Louis XIV.

par l'autre. C'est ce qui vient d'avoir lieu en France, par l'adoption que les Français ont faite de la constitution anglaise.

La coalition des communes avec une portion du pouvoir temporel pour attaquer l'autre portion, ainsi que la protection très-active accordée par le pouvoir temporel de plusieurs pays contre le pouvoir spirituel (lors de la réforme), ont fait que, sans un examen très-approfondi, il est impossible de saisir la véritable nature de ces attaques.

Il est résulté de là une erreur très-répandue qu'il importe de signaler et de détruire. Au lieu de voir dans ces événements la lutte des communes, ayant pour chefs certaines parties du système féodal et [58] théologique, contre les autres éléments de ce système, on n'y a vu que la querelle des rois contre les papes, et des autorités royale et féodale l'une contre l'autre : les communes n'ont été envisagées que comme des instruments employés par les différents pouvoirs, et presque jamais sous un autre rapport.

Avant de présenter les considérations au moyen desquelles on peut rectifier l'erreur que nous venons d'indiquer, il est à propos de rappeler que, quelque parti qu'on prenne à ce sujet, notre série actuelle n'en sera point affectée ; elle n'en restera pas moins vraie, puisque son but essentiel est de constater la décadence continue de l'ancien système. Malgré cela il s'en faut bien qu'il soit indifférent d'ignorer ou de connaître la véritable action que les artisans, les artistes et les savants (qui, considérés collectivement, forment les communes) ont exercée pour déterminer cette décadence.

Nous posons en principe que toute scission entre les éléments d'un système est un signe évident de décadence. Ainsi, aussitôt qu'on a vu le premier grand acte de division entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, on aurait pu prédire la chute plus ou moins prochaine de l'un et de l'autre.

Des divisions de ce genre ont éclaté de très-bonne heure dans l'ancien système ; elles se sont manifestées même avant qu'il eût été complètement organisé ; mais elles sont devenues continues presque [59] aussitôt après sa constitution définitive. Si l'on veut y bien réfléchir, on reconnaîtra qu'elles étaient inévitables dans ce système.

Des pouvoirs sont nécessairement rivaux et jaloux les uns des autres, même alors que leur intérêt commun le plus évident leur fait une loi de l'union la plus intime. En effet, ces pouvoirs n'étant point susceptibles d'être clairement caractérisés, il est naturel que chacun d'eux prétende à la totalité de la domination. Il ne peut exister de véritable combinaison, de combinaison solide qu'entre des capacités positives. La combinaison devient alors possible, et, pour ainsi dire, forcée, parce que chacune de ces capacités tend d'elle-même à se renfermer dans son rôle naturel, qui est toujours circonscrit aussi nettement que possible. La prétention à l'universalité, qui pourrait seule troubler cet arrangement naturel, se présente aux yeux de tous comme absurde, et ne pourrait par conséquent jamais obtenir un assez grand nombre de partisans pour devenir dangereuse.

Les communes, évidemment trop faibles à l'origine de leur existence politique, furent forcées, pour lutter contre l'ancien système, de s'accoler à des chefs du camp ennemi. Elles cherchèrent à profiter des divisions qui s'y étaient formées, et leur prudence fut telle qu'effectivement elles en profitèrent toujours. Leur plan fut bien simple ; il consista à prêter constamment leur appui au pouvoir qui se trouvait à chaque époque, et dans chaque pays, être le plus libéral, c'est-à-dire, le plus conforme à leurs [60] intérêts. C'est ce plan qu'elles suivirent constamment, par une espèce d'instinct admirable, dans toutes les crises partielles qui précédèrent les deux grandes luttes du seizième et du dix-septième siècle. Ainsi, leur conduite, à ces dernières époques, ne fut nullement accidentelle ; elle se rattachait à de longues habitudes contractées.

Voilà ce qui explique pourquoi les communes se mirent, en Angleterre, du côté des lords contre les rois, tandis qu'en France elles s'unirent à la royauté contre la féodalité. Dans des temps plus reculés, les communes, en France et en Angleterre, avaient de même embrassé la cause du pouvoir spirituel, parce qu'il était alors le plus libéral. Ainsi, en réalité, ce n'étaient point les communes qui étaient des instruments entre les mains des anciens pouvoirs ; ce sont bien plutôt ces pouvoirs eux-mêmes qui devraient être envisagés comme ayant servi d'instruments aux communes, bien que d'ailleurs ils fussent mus par une impulsion qui leur était propre. De fait, c'est par les communes que l'attaque de l'ancien système eut lieu, de même que de fait elle eut

lieu pour elles. S'il y eut des dupes dans cette occasion, sans doute ce ne furent point elles.

Les communes ont, de plus, exercé, dans les deux luttes du seizième et du dix-septième siècle, une action tout à fait directe et purement dérivée d'elles. Les deux éléments du nouveau système, la capacité industrielle et la capacité scientifique, ont fourni chacun leur part dans cette action. Bien qu'elles [61] aient toujours agi concurremment, cependant c'est la seconde (la capacité scientifique) qui s'est particulièrement attachée au pouvoir spirituel, comme la première (la capacité industrielle) au pouvoir temporel, ainsi que la nature des choses l'exigeait. Chaque capacité a combattu corps à corps le pouvoir correspondant, et (ce qui mérite d'être remarqué) dans les raisonnements employés alors par la capacité scientifique pour renverser les doctrines théologiques, c'est dans la théologie même qu'elle se regarda d'abord comme obligée de prendre ses bases, ou au moins elle se crut forcée de les accommoder à la manière théologique²⁸. C'est ce qu'on observe principalement dans tous les ouvrages du chancelier Bacon²⁹. Ce fait, dans la lutte spirituelle, répond à celui de la coalition des communes avec [62] une moitié du pouvoir militaire, dans la lutte temporelle.

Nous n'avons nullement besoin de constater l'influence fondamentale que les progrès des sciences d'observation ont exercée sur la réforme de Luther, parce qu'elle n'est aujourd'hui mise en doute par personne : il nous suffit de la noter. Quant à celle, moins forte et moins directe, du progrès des arts et métiers sur cette même réforme, les meilleurs historiens qui aient traité de cette époque en ont fait ressortir un exemple frappant, en indiquant l'action incontestable qu'exerça sur ce point la grande extension donnée au commerce, et conséquemment à l'industrie, par la découverte de l'Amérique et du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance, laquelle était elle-même une suite des

²⁸ Allusion aux nombreux essais de rapprochement de la raison et de la foi, problème qui fut, entre autres, celui de Malebranche (1638-1715).

²⁹ Francis Bacon (1561-1626) fut successivement nommé attorney général (1613), garde des sceaux (1617), et grand chancelier (1618), mais il perdit toutes ses dignités en 1621. Bacon n'est guère théologien ; se consacrant à l'étude des connaissances de son temps, il procède à une critique de la science et tente d'y introduire l'usage de l'expérience. Créateur d'un *Novum organum*, nouvelle logique qu'il oppose à celle d'Aristote, il préconise l'induction. Pour morale il propose la science du bonheur collectif.

progrès des arts industriels, combinés avec ceux des sciences d'observation.

Deux autres découvertes du premier ordre, l'une dans les arts, l'autre dans les sciences, faites, l'une vers la fin du quinzième siècle, l'autre environ un siècle après, vinrent assurer et hâter la décadence de l'ancien système, et donner à la lutte entreprise par les éléments du nouveau une marche plus directe, plus sûre, plus calme, et plus rapide tout à la fois.

La première fut celle de l'imprimerie, qui, si elle n'a point contribué à déterminer la réforme, a servi du moins à la propager d'une manière infiniment plus rapide et plus complète qu'elle n'aurait pu [63] l'être sans cela. Mais ce n'est pas là son effet le plus essentiel, quant à la décadence de l'ancien système.

Nous ne répéterons pas les raisonnements très-connus qui font sentir quel immense changement cette découverte a introduit dans l'ordre social, en créant la souveraineté de l'opinion publique. Nous la considérerons sous le seul aspect qui nous occupe ici.

De ce point de vue, nous dirons : 1° qu'elle a assuré du nouveau système les moyens de prendre l'initiative la plus directe et la plus entière, pour préparer le remplacement de l'ancien, sans être obligé de continuer à se placer sous la protection de quelqu'un des pouvoirs à éteindre ; 2° qu'elle a fait disparaître, en grande partie, le caractère violent que la lutte avait eu jusqu'alors, parce qu'elle a changé l'attaque en critique.

La seconde découverte dont j'ai voulu parler, est celle de la vraie théorie astronomique, trouvée par Copernic, prouvée et établie par Galilée.

Les meilleurs esprits ne mesurent pas d'ordinaire à sa juste valeur l'action, vraiment toute-puissante, exercée par le changement que cette théorie opéra dans toutes têtes, relativement à la destruction radicale du système théologique. Cette influence est telle, que seule elle eût suffi pour amener l'anéantissement de ce système. Nous nous contenterons de l'indiquer par la considération suivante, que chacun peut amplement développer.

Tout le système théologique est fondé sur la supposition [64] que la terre est faite pour l'homme, et l'univers entier pour la terre : ôtez

cette supposition, et toutes les doctrines surnaturelles s'écroulent. Or, Galilée nous ayant démontré que notre planète est une des plus petites, qu'elle ne se distingue en rien des autres, qu'elle tourne dans la foule autour du soleil, l'hypothèse que la nature tout entière est faite pour l'homme choque si ouvertement le bon sens, elle est tellement en opposition avec les faits, qu'elle ne peut éviter de paraître absurde, et d'être bientôt renversée, entraînant avec elle les croyances dont elle est la base. En un mot, les doctrines théologiques sont absolument incompatibles avec la conviction pleine et entière de la théorie astronomique moderne, même dans les têtes où cette conviction ne repose pas sur la connaissance des démonstrations qui l'établissent.

Si l'on pèse suffisamment cette réflexion, on conviendra que l'inquisition faisait bien son métier de gendarmerie du pouvoir spirituel, en tâchant d'étouffer, à sa naissance, la théorie de Galilée.

En résumant tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, il s'ensuit qu'à la fin du dix-septième siècle, il y avait eu deux attaques partielles contre l'ancien système : l'une au seizième siècle, contre le pouvoir spirituel, l'autre au dix-septième, contre le pouvoir temporel.

À la première sensation, cette double attaque eût pu paraître suffisante ; mais il s'en fallait de beaucoup qu'elle le fût, le système ayant été attaqué dans [65] ses éléments, et non dans son ensemble ; il avait été battu en détail, il restait à le battre comme système. De plus, chaque lutte particulière ayant eu lieu sous la direction d'une branche des anciens pouvoirs, elle n'avait point eu un caractère assez net, elle ne s'était point assez fermement prononcée comme choc entre un système et les éléments d'un autre. C'était là une seconde raison, distincte de la précédente, pour l'insuffisance des deux premières luttes.

Ainsi quelqu'un qui, à la fin du dix-septième siècle, aurait bien connu le véritable état des choses, eût pu prédire avec pleine assurance que les deux attaques partielles, exécutées jusqu'alors, n'étaient que préparatoires, et que, dans le siècle suivant, l'attaque se dirigerait d'une manière générale contre l'ensemble du système, et qu'enfin elle serait décisive pour sa chute. De tels événements étaient la suite inévitable de tout le passé depuis le onzième siècle, et la conséquence immédiate des deux siècles qui venaient de finir.

Il serait superflu d'entrer ici dans aucun détail sur des faits aussi voisins de nous, et qui sont présents à la mémoire de tout le monde.

Le dix-huitième siècle fut en effet ce qu'il devait être, la suite, le complément et le résumé des deux siècles précédents.

Quant au pouvoir spirituel, le principe du droit d'examen en matière religieuse (posé par Luther, mais d'une manière d'abord très-restreinte) fut étendu jusqu'à sa plus extrême limite. L'application la [66] plus hardie de ce droit marcha de front avec les tentatives faites pour l'établir dans toute sa latitude. Les croyances théologiques, soumises à la discussion, furent entièrement renversées, avec trop d'imprudence, de précipitation, et de légèreté, sans doute, avec un oubli trop absolu du passé, des vues trop confuses et trop incertaines sur l'avenir ; mais enfin elles le furent, et de manière à ne pouvoir s'en relever, puisque la critique fut poussée jusqu'au point de les couvrir de ridicule aux yeux des hommes les moins instruits. C'est un fait qu'on ne saurait nier, et nous ne jugeons pas cette critique, nous l'observons.

Quant au pouvoir temporel, si nous examinons ce qui s'est passé à son égard en France où tout le dix-huitième siècle doit être principalement observé, nous verrons que la féodalité, après avoir perdu, dans le siècle précédent, toute sa puissance politique, perdit, dans celui-ci, toute sa considération civile.

La royauté, parvenue sous Louis XIV à la possession pleine et entière du pouvoir temporel au moyen de l'appui que les communes lui avaient prêté, cessa de se combiner avec elles, ce qui fut une grande faute de sa part.

Louis XIV commit une grande erreur en s'accolant à la noblesse, qui se résignait enfin à adopter, à prix d'argent et d'honneurs, une existence politique subalterne et insignifiante, paraissant avoir oublié qu'elle avait marché de pair avec l'autorité royale.

[67]

Si Louis XIV n'eût pas commis cette faute capitale ; s'il eût abandonné à sa destinée une puissance devenue caduque, une puissance dont le sort était irrévocablement fixé dans les décrets de l'esprit humain, et que lui-même avait efficacement concouru à détruire ; s'il eût enfin continué à suivre simplement la direction des communes, il eût sans doute épargné tous les malheurs qui tombèrent plus tard sur Louis XVI.

C'est là en effet ce qui, primitivement, discrédita la royauté aux yeux des communes, et les sépara d'elle. La honte qui rejaillit ensuite sur le pouvoir royal des mœurs du régent et du libertinage de Louis XV, porta cette déconsidération à son comble. En même temps, les philosophes ayant soumis le pouvoir temporel à la même discussion que le pouvoir spirituel, il n'y résista pas davantage, d'autant plus qu'il était, en grande partie, fondé sur les mêmes doctrines, depuis la réforme.

Ainsi, le dix-huitième siècle porta la critique des deux pouvoirs jusqu'à ses dernières bornes ; et il acheva la ruine de l'ancien système dans ses éléments et dans son ensemble. Un examen plus détaillé de la manière dont ce renversement fut conduit serait ici déplacé.

Je ne ferai qu'indiquer seulement l'influence que les progrès immenses et toujours croissants, faits par les sciences d'observation depuis Galilée, ont exercé et dû exercer la destruction des doctrines théologiques. La découverte par Newton d'une loi [68] physique générale, l'analyse faite par Franklin du principal phénomène météorologique, ainsi que l'invention du moyen de le soumettre à la puissance de l'homme, et, en un mot, toutes les découvertes remarquables faites en si grand nombre dans ce siècle, en astronomie, en physique, en chimie, et en physiologie, ont plus contribué à la destruction radicale et irrévocable du système théologique, que tous les écrits de Voltaire et de ses coopérateurs, malgré leur prodigieuse influence. C'est à quoi les partisans de l'ancien système, et ses adversaires, n'ont pas fait assez d'attention.

Préparée, ou, pour mieux dire, nécessitée invinciblement par cet état des choses, la révolution française éclata ; elle prit dès son origine une fausse direction, la royauté fut renversée.

La royauté ne tarda pas à se reconstituer, parce qu'étant en France la tête et le cœur de l'ancien système, elle ne peut s'éteindre qu'avec lui, et qu'un système ne peut s'éteindre qu'autant qu'un autre existe déjà tout formé, et prêt à le remplacer immédiatement.

Le résultat final de toute cette grande commotion fut l'abolition des privilèges, la proclamation du principe de la liberté illimitée de conscience, et enfin, l'établissement de la constitution anglaise, octroyée par le pouvoir royal lui-même.

L'abolition des privilèges ne fit que compléter la ruine de la féodalité, et réduisit absolument le pouvoir temporel à l'unique pouvoir royal.

[69]

La proclamation du principe de la liberté illimitée de conscience anéantit en totalité et irrévocablement le pouvoir spirituel ⁽³⁰⁾.

Enfin, l'établissement de la constitution anglaise doit être considéré sous deux rapports différents, et en quelque sorte opposés.

D'une part, il a continué la démolition de l'ancien système, en limitant le pouvoir royal (qui en est [70] aujourd'hui le seul reste réel), autant qu'il est possible de le faire en ne sortant pas de ce système.

D'un autre côté, elle a institué, par l'établissement d'une chambre représentative de l'opinion publique, le véritable moyen de transition, le moyen qui permet d'arriver paisiblement, sans efforts et promptement, au système qui doit suivre, aussitôt qu'il sera formé et susceptible d'entrer en activité.

Parvenu à la fin du dernier terme de la première série d'observations, je vais résumer, en peu de mots, les conséquences de cet examen.

Mon point de départ était celui-ci :

³⁰ () Cette proclamation a rendu impossible l'établissement d'aucune autorité théologique, soit politique, soit simplement morale ; car les croyances ayant été laissées à l'arbitraire de chaque individu, il n'y aura peut-être pas deux professions de foi tout à fait uniformes, et celle de chacun pourra varier du matin au soir, en suivant toutes les variations que pourra lui inspirer l'état perpétuellement mobile de ses affections morales et physiques, ainsi que les circonstances sociales, également mobiles, dans lesquelles il se trouvera successivement placé.

En un mot, il est clair que la liberté illimitée de conscience et l'indifférence théologique absolue, reviennent exactement au même, quant aux conséquences politiques. Dans l'un et l'autre cas, les croyances surnaturelles ne peuvent plus servir de base à la morale. C'est un fait qu'on ne saurait trop répéter, bien loin de devoir le cacher, puisqu'il prouve la nécessité de constituer sur d'autres principes, sur des principes positifs (c'est-à-dire déduits de l'observation), la morale qui est la base, ou plutôt le lien général, de l'organisation sociale.

Au onzième siècle, le système féodal et théologique s'est définitivement constitué, quant au pouvoir temporel et quant au pouvoir spirituel.

À la même époque, les éléments d'un nouveau système social ont pris naissance, savoir, la capacité industrielle, ou des artisans (née de l'affranchissement des communes), derrière le pouvoir temporel ou militaire ; et la capacité scientifique (née de l'introduction des sciences d'observation en Europe par les Arabes), derrière le pouvoir spirituel.

Ces deux systèmes ont coexisté pendant quatre ou cinq cents ans sans se choquer ouvertement, attendu l'inégalité des forces : la lutte s'est préparée en silence durant cet intervalle.

À partir du commencement du seizième siècle, il y a eu trois attaques principales des éléments du nouveau système contre l'ancien ; deux partielles et [71] une générale : chacune d'elles a employé environ un siècle.

Le seizième siècle a vu l'attaque contre le pouvoir spirituel ; le dix-septième celle contre le pouvoir temporel ; et enfin l'attaque générale et décisive contre l'ancien système a eu lieu pendant le dix-huitième siècle ; elle a déterminé la chute du régime théologico-militaire.

Le véritable état actuel de l'ancien système est celui-ci, sans aucune exagération.

D'une part, plus de doctrine, toutes les croyances qui leur servaient de base sont éteintes ou prêtes à s'éteindre ; ainsi, le pouvoir spirituel ne peut plus exercer d'action que sur la dernière classe de la société.

D'un autre côté, le pouvoir temporel est réduit uniquement à une seule de ses deux branches, et cette branche, le pouvoir royal, est réduite aux moindres dimensions qu'elle puisse avoir pour ne pas laisser tomber, comme une masse inerte, tout cet ancien système qui s'y trouve suspendu.

Enfin, l'ancien système n'a aujourd'hui de force que celle qui lui est rigoureusement nécessaire pour maintenir l'ordre jusqu'à l'établissement du nouveau ; encore est-il fort douteux qu'il pût continuer à le maintenir, si cet établissement était trop longtemps retardé.

Je laisse à juger, d'après cet exposé, si l'organisation du nouveau système est une chose urgente, et si les artistes, les savants et les arti-

sans ne commettent [72] pas la plus grande faute en s'endormant à cet égard.

Tel est au vrai l'état présent de la société, sous le rapport de l'ancien système. Nous saurons bientôt, par l'examen de la deuxième série d'observations, s'il n'est pas plus satisfaisant quant au nouveau.

[72]

**Sommaire appréciation
de l'ensemble du passé moderne**

DEUXIÈME SÉRIE

[Retour à la table des matières](#)

Autant la marche de la civilisation nous a paru orageuse dans la série précédente, autant nous la trouverons calme dans celle que nous allons examiner. Nous n'avons encore considéré que la désorganisation successive de l'ancien système social. Mais, en même temps que cette décadence s'effectuait, la société s'ordonnait peu à peu dans toutes ses parties d'après un système nouveau, qui se trouve aujourd'hui assez développé pour pouvoir remplacer l'ancien, parvenu à son extrême caducité. C'est ce développement graduel du nouveau système qui nous reste à observer et à expliquer.

Reposons d'abord le point de départ.

Nous avons vu qu'au onzième siècle, au moment même où l'ancien système achevait de se constituer, les éléments d'une nouvelle organisation sociale avaient pris naissance. Ces éléments étaient, quant au temporel, la capacité industrielle (née de l'affranchissement [73] des communes), et quant au spirituel, la capacité scientifique (résultat de l'introduction des sciences positives en Europe par les Arabes).

Si quelque homme de génie avait pu, dès cette époque, observer cet état des choses avec les lumières suffisantes, il aurait infailliblement prévu, à son origine, toute la grande révolution qui s'est effectuée depuis ; il aurait reconnu que les deux éléments qui venaient d'être créés tendraient inévitablement à renverser les deux pouvoirs dont la combinaison formait le système alors en vigueur.

Il aurait également prévu que ces deux éléments se développeraient de plus en plus aux dépens des deux pouvoirs, de manière à constituer peu à peu un système qui devait finir par se substituer à l'ancien.

Appliquons-nous d'abord à constater nettement cet aperçu fondamental, qui nous montrera le germe de cette seconde série comme étant tout entier dans son premier terme. Nous examinerons ensuite la manière dont l'organisation du nouveau système s'est effectivement opérée.

Cette double tendance du nouveau système (et également nécessaire sous les deux rapports) à détruire l'ancien système et à le remplacer, résultait directement des deux causes suivantes :

En premier lieu, par la force même des choses, la capacité industrielle et la capacité scientifique sont les antagonistes, l'une du pouvoir militaire, l'autre du pouvoir théologique.

[74]

En second lieu, à la manière dont ces deux capacités venaient de se constituer, elles étaient établies en dehors de l'ancien système, étant possédées par des classes distinctes et indépendantes, sous ce rapport, du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel.

C'est cette dernière circonstance qui, en même temps qu'elle assurait pour l'avenir, aux deux capacités, la possibilité d'atteindre leur développement intégral, leur imprimait un caractère fondamental et indélébile d'opposition et d'incompatibilité avec l'ancien système.

On a fait jusqu'à présent si peu d'attention à cette remarque essentielle, qu'il est indispensable de la développer avec quelque étendue.

Dans l'état de société qui subsiste encore de nos jours en Russie, où toutes les entreprises d'arts et métiers sont dirigées, en dernier ressort, par les hommes de la classe féodale, la capacité industrielle ne se présente point comme opposée de sa nature au pouvoir militaire, et comme devant correspondre à un système social distinct. Elle n'a point encore acquis de caractère qui lui soit propre. Les artisans ne sont que des instruments passifs entre les mains des militaires. Il en est de même pour la capacité scientifique, quand la culture des sciences est encore entre les mains du pouvoir théologique, ce qui a existé à l'origine de la civilisation, dans les anciennes théocraties de l'Orient, et ce qui s'est prolongé jusqu'ici en Chine. La capacité scientifique [75] n'est alors en réalité qu'un instrument de domination pour le sacerdoce.

Tel a été précisément l'état des choses en Europe, jusqu'à l'époque mémorable que nous avons prise pour point de départ.

Avant l'affranchissement des communes, le peu d'industrie agricole, commerciale, et manufacturière qui existait était, en totalité, sinon sous la direction, du moins dans la dépendance absolue du pouvoir temporel.

De même, avant l'introduction des sciences positives en Europe par les Arabes, le peu de lumière existant se trouvait entièrement dans les mains du pouvoir spirituel.

Remarquons que cet état de choses, tant qu'il a subsisté, assurait à l'ancien système une vie indestructible, non-seulement parce que les deux éléments qui pouvaient conduire à un système nouveau étaient absolument à la merci des deux anciens pouvoirs ; mais parce que, d'après cette cause même, les deux capacités se trouvaient arrêtées pour jamais dans leur développement.

Quand les sciences et les arts sont uniquement considérés comme des instruments, ils ne sauraient jamais s'élever au-dessus d'un certain degré très-peu élevé, ainsi qu'on peut le voir à la Chine et dans l'Inde.

Au contraire, aussitôt que les communes ont été affranchies, et que les sciences positives ont été exclusivement cultivées par les séculiers, ce qui arriva [76] bientôt après leur introduction en Europe, les choses ont totalement changé de face.

Ces deux grands événements ont d'abord permis aux arts et aux sciences de tendre librement vers leur plus entier développement ; ils n'ont laissé à la carrière des deux capacités positives d'autres limites que celle de la durée de l'espèce humaine.

En second lieu, dès ce moment, la capacité industrielle et la capacité scientifique, dégagées pour jamais de l'ancien système, se sont solidement constituées en dehors de lui, et ont acquis une existence propre, caractéristique, indépendante. Or, elles ne pouvaient pas cesser d'être instruments pour l'ancien système, sans devenir ses ennemies : c'est le cas de l'adage, *qui non est me, contra me est*.

Cette révolution fondamentale a donc créé dans la société deux nouvelles forces, la force industrielle et la force scientifique, qui, dès l'origine, et en vertu de cette origine même, ont été empreintes pour

jamais du double caractère d'antagonistes de l'ancien ordre politique, et d'éléments d'un ordre nouveau.

Le mépris et la haine que la féodalité et la théologie ont montrés constamment depuis cette époque, l'une pour les arts et métiers, l'autre pour les sciences d'observation, n'ont abouti qu'à renforcer cette opposition et à la rendre plus tranchée.

Ainsi, le changement qui s'est opéré au onzième siècle contenait tout à la fois le principe de la destruction de l'ancien système et le germe d'un système nouveau.

[77]

Tout le passé, depuis cette époque, n'a été que la conséquence et le développement de ce double état primitif de la société. Nous avons, dans la série précédente, considéré ce développement sous le premier rapport. Nous allons maintenant nous occuper exclusivement de le suivre et de l'étudier sous le second aspect.

Il serait certainement absurde de penser que l'organisation successive du nouveau système a été conduite par les savants, les artistes, et les artisans, d'après un plan prémédité, suivi d'une manière invariable, depuis le onzième siècle jusqu'à nos jours. À aucune époque, le perfectionnement de la civilisation n'a obéi à une marche ainsi combinée, conçue d'avance par un homme de génie, et adoptée par la masse ⁽³¹⁾. Cela est même tout à fait impossible par [78] la nature des choses ; car la loi supérieure des progrès de l'esprit humain entraîne et domine

³¹ () La grande erreur des législateurs et des philosophes de l'antiquité a consisté précisément à vouloir assujettir la marche de la civilisation à leurs vues systématiques, tandis que leurs plans auraient dû, au contraire, lui être subordonnés. Cette erreur, du reste, a été très-excusable et très-naturelle de leur part ; car à cette époque les hommes étaient encore trop près de l'origine de la civilisation pour avoir pu observer que la civilisation suit une marche, pour avoir pu reconnaître la marche qu'elle suit ; et, à plus forte raison, pour avoir pu s'apercevoir que cette marche est hors de notre dépendance.

On ne pouvait évidemment arriver à cette vérité que à *posteriori* et non à *priori*. En d'autres termes, la politique ne pouvait devenir une science qu'en se basant sur des observations, et il ne pouvait exister d'observations qu'après une durée de civilisation très-prolongée. Il fallait l'établissement d'un système d'ordre social, admis par une population très-nombreuse, et composée de plusieurs grandes nations, et toute la durée possible de ce système, pour qu'une théorie pût se fonder sur cette grande expérience.

tout ; les hommes ne sont pour elle que des instruments. Quoique cette force dérive de nous, il n'est pas plus en notre pouvoir de nous soustraire à son influence ou de maîtriser son action, que de changer à notre gré l'impulsion primitive qui fait circuler notre planète autour du soleil.

Les effets secondaires sont les seuls soumis à notre dépendance. Tout ce que nous pouvons, c'est d'obéir à cette loi (notre véritable providence ³²), avec connaissance de cause, en nous rendant compte de la marche qu'elle nous prescrit, au lieu d'être poussés aveuglément par elle : et, pour le dire en passant, c'est précisément en cela que consistera le [79] grand perfectionnement philosophique réservé à l'époque actuelle. Mais, malgré cela, quand nous voyons dans l'ordre politique une série d'événements qui s'enchaînent de la même manière que si les hommes qui en ont été les agents s'étaient conduits d'après un plan, n'est-il pas permis d'employer cette supposition pour faire mieux ressortir cet enchaînement (³³) ? C'est suivre alors, et seulement en s'écartant beaucoup moins de la réalité, l'usage adopté dans les sciences physiques ; où, pour présenter plus clairement un ensemble de phénomènes, on prête des intentions et des desseins combinés, même à la matière non organisée. D'ailleurs, une nécessité inévitable qui enchaîne une série d'événements, et un plan prémédité qui les dirige, se ressemblent beaucoup pour les conséquences, et nous allons voir que la marche suivie par le nouveau système [80] avait été nécessitée par la situation de ses éléments, à leur origine.

³² La loi, qui régit l'histoire des sciences et des techniques et l'histoire en général, domine l'homme ; c'est la « véritable providence » : elle remplace l'ancienne Providence théologique. Les systèmes scientifiquement discernables sont les véritables maîtres de l'homme ; l'homme peut les connaître dès qu'il pratique les méthodes scientifiquement appropriées.

³³ () Je me permettrai d'ailleurs de remarquer que, s'il est vrai qu'une science ne devient positive qu'en se fondant exclusivement sur des faits observés et dont l'exactitude est généralement reconnue, il est également incontestable (d'après l'histoire de l'esprit humain dans toutes les directions positives) qu'une branche quelconque de nos connaissances ne devient une science qu'à l'époque où, au moyen d'une hypothèse, on a lié tous les faits qui lui servent de base.

Ainsi, quand la politique sera devenue une science, il est certain qu'on y emploiera des hypothèses, de même qu'on l'a fait dans les autres sciences, et qu'on les y emploiera dans l'esprit que je viens d'indiquer.

Le plan que les communes peuvent être envisagées comme ayant suivi, depuis l'époque de leur affranchissement, pour préparer peu à peu l'organisation de la société sur les bases qui leur étaient propres, a été celui-ci :

S'occuper uniquement d'agir sur la nature, pour la modifier autant que possible de la manière la plus avantageuse à l'espèce humaine ; ne tendre à exercer d'action sur les hommes, que pour les déterminer à concourir à cette action générale sur les choses.

Telle est, en peu de mots, la marche simple que les savants et les artisans ont suivie d'une manière invariable depuis l'origine, en se proposant pour but unique, les uns d'étudier la nature pour la connaître, les autres d'appliquer cette connaissance à la satisfaction des besoins et des désirs de l'homme.

Cette marche était tellement sage, qu'on n'aurait pu en choisir une meilleure s'il eût été possible aux savants et aux artisans de se conduire d'après des vues préméditées et librement discutées dès l'origine.

Enfin, ce plan se trouve être si parfait, que tout ce qui nous reste à faire aujourd'hui, c'est de l'appliquer (sans y rien changer) à la direction de l'ensemble de la société, de même que nos pères sont parvenus graduellement à y rapporter toutes les parties de l'action sociale considérée isolément.

Il est facile de s'expliquer pourquoi ce plan a dû [81] être suivi sans jamais avoir été combiné, ni même senti par personne. Après avoir donné cette explication, nous indiquerons, en aperçu, les motifs du succès qu'il a obtenu.

Les communes, par le fait même de leur affranchissement, se sont trouvées débarrassées de la dépendance individuelle qui pesait auparavant sur chacun de leurs membres ; mais elles sont restées soumises à la dépendance collective, exercée sur la masse des artisans et des savants, par la masse des militaires et des théologiens.

Cette dépendance était tellement grande à l'origine, et les communes tellement faibles, qu'elles ne pouvaient évidemment concevoir la pensée de s'y soustraire. Cet obstacle qui, à la première vue, paraissait devoir leur être funeste, fut précisément ce qui assura le succès de

leurs efforts : il les empêcha de s'égarer, et les contraignit, par une nécessité invincible, à suivre la marche qui était au fond la meilleure. Ne pouvant songer à entrer en partage de l'autorité, ni même à se soustraire au despotisme collectif, les communes ne tendirent qu'à profiter du degré de liberté individuelle qu'elles avaient obtenu, pour développer le plus possible la capacité industrielle et la capacité scientifique.

Savants et artisans ne cherchèrent qu'à agir sur la nature, les uns pour pénétrer, par des observations et des expériences, dans la connaissance à la production des objets nécessaires, utiles, ou agréables.

[82]

Tous ne firent en cela que suivre la tendance naturelle qui nous entraîne vers l'amélioration de notre sort ; car, par le fait même de leur infériorité politique, l'action sur la nature était la seule voie qui fût ouverte aux communes pour améliorer leur condition sociale. On voit bien clairement par là, quelle force a obligé les communes à suivre, sans s'en rendre compte, le plan que j'ai indiqué tout à l'heure.

Pour sentir combien ce plan était conforme à leurs véritables intérêts, faisons d'abord une supposition : admettons que l'état des choses n'eût pas été, à l'origine, tel que je viens de le décrire, imaginons que les communes, aussitôt après leur affranchissement, eussent obtenu une part pleine et entière dans l'exercice du suprême pouvoir politique existant alors, qu'auraient-elles fait de ce pouvoir ? que serait-il arrivé ? le voici vraisemblablement.

Cette participation à l'autorité leur eût fait perdre de vue leur objet véritable, qui était le développement de la capacité industrielle et de la capacité scientifique. Ce développement aurait été du moins infiniment plus lent, et par suite les communes seraient restées, pendant beaucoup plus de temps, en subalternes à l'égard du pouvoir militaire et du pouvoir théologique. Car, ce n'était que par un grand développement de la force de l'intérêt commun, combinée avec la force de démonstration, qu'elles pouvaient espérer de lutter, avec un succès marqué, contre la force physique combinée avec la [83] force de superstition. Aussi voyons-nous les communes se montrer peu empressées, en France et en Angleterre, jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, à jouir de la portion d'autorité législative qui leur avait été octroyée

dans ces deux pays, par l'une des branches du pouvoir temporel, pendant les querelles entre la royauté et la féodalité ⁽³⁴⁾.

Examinons maintenant, d'une manière directe, les avantages de la marche suivie par les communes.

[84]

Les communes, sans s'inquiéter de la manière dont les militaires et les théologiens dirigeaient l'ensemble de la société, et faisant pour ainsi dire abstraction de l'ancien système, organisèrent tous les travaux particuliers (dont la disposition leur avait été laissée libre), dans l'unique but d'agir sur la nature. Par cette sage conduite, elles eurent l'assurance, non-seulement de ne pas déplaire aux pouvoirs existants, mais de leur être agréables, et d'en recevoir tous les encouragements compatibles avec l'exercice de l'autorité. Il y a plus même ; elles étaient sûres de parvenir peu à peu, par une plus grande action exercée sur la nature, et par la richesse ainsi que la considération qu'elles en tiraient, à racheter successivement la majeure partie de l'autorité qui pesait sur elles.

Enfin, elles devaient compter aussi que, par l'accroissement successif de la capacité industrielle et de la capacité scientifique, elles acquerraient une force progressivement croissante, qui leur permettrait peu à peu de traiter d'égal à égal avec leurs dominateurs, et plus tard même de prendre le dessus vis-à-vis d'eux, ce qui est effectivement devenu possible aujourd'hui.

³⁴ () La coalition des communes avec une des moitiés du pouvoir temporel contre l'autre moitié, en France et en Angleterre, a été réellement très-utile aux artisans et aux savants ; mais ce n'est pas sous le point de vue que nous examinons ici ; c'est par rapport à la destruction de l'ancien système que cette coalition doit être envisagée, et non relativement à l'organisation du nouveau. C'est ainsi que je l'ai considérée dans ma première série d'observations.

Quant au fait du peu d'empressement des communes à jouir de la portion d'autorité législative qui leur avait été procurée par leurs alliés de l'ancien système, il a été très-sensible en Angleterre, où néanmoins les communes ont donné bien plus de suite qu'ailleurs à ce genre de progrès politiques. On sait qu'avant l'époque où elles commencèrent à obtenir voix délibérative pour le vote de l'impôt, elles regardaient comme une corvée très-pénible d'envoyer des députés au Parlement, parce que les militaires ne les y appelaient que pour leur faire rendre compte de ce que les communes pouvaient payer, afin de les piller en parfaite connaissance de cause.

Ceux qui font consister tout leur bonheur à exercer une autorité arbitraire seulement pour le plaisir de l'exercer, sont heureusement des anomalies très-rares dans la nature humaine. Si la plupart des hommes désirent le pouvoir quand il est à leur portée, ce n'est point comme but, mais comme moyen.

[85]

C'est bien moins par amour de la domination ⁽³⁵⁾, que parce qu'ils trouvent commode, pour leur paresse et leur incapacité, de faire travailler les autres à leur procurer des jouissances, au lieu de coopérer à ce travail.

En dernière analyse, le principal désir de presque tous les individus n'est point d'agir sur l'homme, mais sur la nature. Il n'est personne, pour ainsi dire, qui ne renonce avec empressement à une autorité très-absolue, quand l'exercice de cette autorité exclut [86] la jouissance des avantages de la civilisation, qui sont le résultat de l'action exercée sur les choses. Le nabab anglais, qui a fait fortune au Bengale, et qui exerce le pouvoir le plus illimité sur des milliers d'Indiens, soupire après le moment où il pourra retourner en Europe, afin d'y jouir des agréments de la vie, et quoiqu'il sache bien qu'en Angleterre il ne pourra commettre le moindre acte arbitraire à l'égard du dernier matelot, qu'à ses risques et périls. On est donc certain de réussir avec la plupart des hommes, quand on leur propose de sacrifier une certaine portion de commandement, pour obtenir en échange une certaine quantité d'action sur la nature.

³⁵ () Cet amour de la domination, qui est certainement indestructible dans l'homme, a été cependant annulé en grande partie par les progrès de la civilisation, ou, au moins, ses inconvénients ont à peu près disparu dans le nouveau système. En effet, le développement de l'action sur la nature a changé la direction de ce sentiment, en le transportant sur les choses. Le désir de commander aux hommes s'est transformé peu à peu dans le désir de faire et de défaire la nature à notre gré.

Dès ce moment le besoin de dominer, inné dans tous les hommes, a cessé d'être nuisible, ou, au moins on peut apercevoir l'époque où il cessera d'être nuisible, et où il deviendra utile. C'est ainsi que la civilisation a perfectionné le moral de l'homme, non-seulement sous le rapport de l'intelligence, mais aussi quant aux passions. Quoique, d'après les lois de l'organisation humaine, ce second ordre de fonctions vitales ne soit point perfectible par lui-même, il l'est par l'influence que le premier exerce sur lui.

Le succès du plan politique suivi par les communes depuis leur affranchissement, était donc fondé sur une loi dérivée de l'organisation humaine ³⁶.

Nous nous trouvons avoir expliqué, par ce qui précède, la cause de tous les progrès importants que les éléments du nouveau système social ont faits jusqu'ici dans leur organisation graduelle. Ces progrès ont, en effet, tenu essentiellement à la constance avec laquelle les communes ont suivi le plan si simple et si parfait que nous venons d'exposer. Des événements indépendants de ce plan en ont [87] accéléré la réussite ; mais c'est toujours là qu'elle doit être rapportée en dernière analyse. Il ne nous reste donc plus à faire que la récapitulation de ces progrès.

Pour éviter la confusion dans cet exposé du développement du nouveau système, au temporel et au spirituel, il faut d'abord distinguer les progrès faits par la masse des communes, de ceux faits par leurs chefs temporels et leurs chefs spirituels. En outre, nous considérerons séparément les progrès civils du nouveau système, et ses progrès politiques. Nous entendons par progrès civils du nouveau système, son développement propre, envisagé en faisant abstraction de tout rapport avec l'ancien système ; et par progrès politiques, l'influence que celui-ci lui a laissé prendre sur la formation du plan politique général, ainsi que la portion d'autorité législative que le nouveau système a obtenue.

Considérons d'abord les progrès civils et politiques du nouveau système, quant au temporel, et, en premier lieu, les progrès civils.

Ce n'est point ici le lieu de retracer, même sommairement, les progrès vraiment immenses, faits par les arts et métiers, depuis l'affranchissement des communes : bornons-nous à les envisager, en tant qu'ils se rapportent à l'organisation du nouveau système ³⁷.

³⁶ Il n'y a pas une « nature humaine » mais une « organisation humaine », c'est-à-dire des lois scientifiques régissant l'homme dans son activité vitale et sociale, lois que l'on ne peut établir qu'*a posteriori*.

³⁷ « L'organisation du nouveau système » ne peut se concevoir que d'après l'observation, donc *a posteriori* ; elle se dégage rétrospectivement par l'examen des faits passés.

[88]

Depuis cette époque, la capacité industrielle a acquis un développement dont l'imagination la plus active ne saurait se représenter un tableau exact. Tous les arts connus jusqu'alors ont été prodigieusement perfectionnés, et une foule incomparablement plus grande d'arts nouveaux ont été créés. L'agriculture a multiplié ses produits dans une proportion énorme. Les relations commerciales se sont perfectionnées à un degré incalculable, et en même temps elles ont pris une extension considérable, surtout depuis la découverte du Nouveau-Monde. En un mot, l'action de l'espèce humaine sur la nature s'est augmentée dans une proportion inappréciable, ou, pour ainsi dire, c'est alors qu'elle a vraiment été créée.

En résultat de cet accroissement d'action, une beaucoup plus grande portion de l'espèce humaine, dans les pays civilisés, s'est trouvée abondamment et sûrement pourvue des choses nécessaires à la vie, quoique la population y fût considérablement augmentée, et l'usage des objets de commodité et d'agrément s'est répandu dans une proportion analogue.

Voici quelles ont été les principales conséquences de ces perfectionnements, par rapport à l'organisation temporelle du nouveau système.

Les communes ont progressivement acquis une [89] influence et une considération prépondérantes. Tout dans la société est tombé sous leur dépendance, toutes les forces réelles sont entrées dans leurs mains, la force militaire même leur a été subordonnée, depuis l'invention de la poudre à canon.

D'une part, la découverte de la poudre a fait disparaître la supériorité physique que les armes donnaient aux militaires sur les artisans, et elle a assuré à ceux-ci les moyens de se garantir de la violence sans avoir besoin de recevoir une éducation militaire. D'une autre part, elle a rendu tout le système de la guerre dépendant des arts industriels et des sciences d'observation.

En même temps, la guerre étant aussi devenue par là de plus en plus coûteuse, elle ne peut plus se faire sans emprunts, pour lesquels le pouvoir militaire est dans une étroite dépendance des communes. En un mot, les choses sont successivement parvenues à ce point, que

la guerre ne saurait avoir lieu si la capacité industrielle et la capacité scientifique refusaient leur coopération.

Les progrès politiques du nouveau système, quant au temporel, ont été la conséquence directe et nécessaire de ses progrès civils. A mesure que les communes ont acquis plus de richesses, plus de considération et plus d'importance civile, elles ont aussi gagné en influence sur la direction générale de la société, et en autorité politique directe.

C'est principalement en Angleterre que la marche des communes doit être observée sous ce rapport, [90] parce que c'est là qu'elle a été la plus manifeste ⁽³⁸⁾.

Les communes ayant commencé, dans le parlement d'Angleterre, par obtenir une sorte de voix consultative dans le vote de l'impôt, parvinrent peu à peu à obtenir voix délibérative, et enfin il arriva plus tard que le vote de l'impôt leur fut spécialement accordé. Ce droit exclusif fut posé en principe fondamental, et d'une manière irrévocable, en résultat de la révolution de 1688.

En même temps, l'influence des communes sur la formation du plan de politique générale a été de plus en plus grande. A la même époque, elle est parvenue au point, en Angleterre, que l'ancien système a admis en principe que la prospérité sociale est basée sur l'industrie, et que par conséquent le plan [91] politique doit être conçu dans l'intérêt des communes. Sous ce double rapport, la modification de l'ancien système en faveur du nouveau a été poussée aussi loin qu'elle puisse l'être, tant que la société restera soumise, dans son ensemble, à l'ancien système.

³⁸ () Presque aussitôt après leur affranchissement, les communes furent appelées, en France aussi bien qu'en Angleterre, à concourir à la formation des états généraux ; mais, en France, ce pas n'eut presque aucune suite.

Je saisis cette occasion pour dire que je n'ai pas cru devoir prendre en considération les tentatives faites peu de temps après l'affranchissement sur presque tous les points de l'Europe civilisée, et spécialement en Italie et en Allemagne, pour organiser des sociétés industrielles. Ces tentatives, qui n'étaient que l'éveil du nouveau système, n'ont laissé aucune trace durable ; elles n'ont pas eu, ni pu avoir le caractère organique.

Dans un exposé aussi rapide, elles auraient jeté de la confusion dans les idées bien loin de les éclaircir.

Ce pas fait par les communes a sûrement été très-essentiel, mais il est très-essentiel aussi de ne pas voir dans une simple modification un changement total de système.

En principe, le droit exclusif de voter l'impôt accordé aux communes, devait les investir du pouvoir politique suprême. Mais, dans la réalité, ce droit a été jusqu'à présent fort peu utile aux communes, parce que, de fait, il n'a pas été exercé par elles. La chambre dite *des Communes* n'a été au fond qu'une sorte d'appendice de la royauté et de la féodalité ; elle n'a été qu'un instrument pour l'ancien système. De même, l'axiome admis en Angleterre, par le pouvoir temporel, que le plan politique doit être conçu dans l'intérêt de l'industrie, n'a été que très-médiocrement utile aux communes, jusqu'à présent. La raison en est que, l'ancien système étant resté en possession de former ce plan, et devant nécessairement conserver la même fonction jusqu'à ce que le nouveau soit organisé définitivement, il n'a pu offrir aux communes, pour contribuer à leur bonheur, que ses propres moyens d'action, c'est-à-dire la force et la ruse. C'est ainsi que, depuis le fameux acte de navigation, le pouvoir [92] temporel a fait des guerres systématiques, et combiné des plans machiavéliques, dans le dessein de servir les intérêts des communes.

L'établissement du régime parlementaire, en Angleterre, ne doit donc être envisagé que comme ayant modifié le plus possible l'ancien système, et constitué les moyens de passer au système nouveau. C'est uniquement sous ce point de vue qu'il a été utile aux communes ; car, à le considérer en lui-même d'une manière absolue, ses conséquences lui ont été, pour le moins, aussi funestes qu'avantageuses.

La France, par l'adoption récente de la constitution anglaise, s'est mise de niveau avec l'Angleterre, sous le double rapport que nous venons d'examiner. Seulement, comme ce changement s'est opéré à une époque de civilisation beaucoup plus avancée, il y a été beaucoup plus complet. La féodalité ayant été renversée avant que le régime parlementaire fût établi, la modification de l'ancien système s'est trouvée être infiniment plus grande qu'en Angleterre. Le principe qui considère l'intérêt des communes comme le but et le régulateur des combinaisons politiques a pris un caractère beaucoup plus large, plus général, plus prépondérant.

Enfin, par le fait que cet établissement a eu lieu en France à une époque où le besoin de changer entièrement de système politique était profondément senti, le caractère de transition attaché au régime parlementaire est devenu beaucoup plus prononcé.

[93]

Observons maintenant les progrès civils et politiques du nouveau système, quant au spirituel.

Avant l'introduction des sciences positives en Europe, toutes nos connaissances particulières étaient, aussi bien que nos connaissances générales, entièrement théologiques et métaphysiques. Le peu de raisonnements sur la nature qui se faisaient alors, étaient uniquement fondés sur des croyances religieuses. Mais depuis cette époque mémorable, les sciences naturelles ont commencé à se baser de plus en plus sur des observations et des expériences. Néanmoins, elles sont encore restées mêlées de superstition et de métaphysique, jusqu'à une époque assez rapprochée de nous. Elles ne sont parvenues à se dégager entièrement des croyances théologiques et des hypothèses métaphysiques que vers la fin du seizième siècle et les premières années du dix-septième. L'époque où elles ont commencé à devenir vraiment positives doit être rapportée à Bacon, qui a donné le premier signal de cette grande révolution ; à Galilée, son contemporain, qui en a donné le premier exemple, et enfin à Descartes³⁹, qui a irrévocablement détruit dans les esprits le joug de l'autorité, en matière scientifique. C'est alors que la philosophie naturelle⁴⁰ a pris naissance [94] et que la capacité scientifique a eu son véritable caractère, celui d'élément spirituel d'un nouveau système social.

À partir de cette époque, les sciences sont successivement devenues positives dans l'ordre naturel qu'elles devaient suivre pour cela, c'est-à-dire dans celui du degré plus ou moins grands de leurs rapports avec l'homme⁴¹. C'est ainsi que l'astronomie d'abord, la physique ensuite, plus tard la chimie, et de nos jours enfin la physiologie, ont été constituées sciences positives. Cette révolution est donc pleinement

³⁹ Auguste Comte s'affirme le continuateur de Bacon, Galilée et Descartes.

⁴⁰ C'est-à-dire les sciences de la nature.

⁴¹ Importance de la hiérarchie des sciences selon leur degré de généralité et selon leur ordre d'accès à la positivité. Cf. les deux premières leçons du *Cours de philosophie positive*.

effectuée pour toutes nos connaissances particulières, et elle tend évidemment à s'opérer aujourd'hui pour la philosophie, la morale et la politique, sur lesquelles l'influence des doctrines théologique et de la métaphysique a déjà été détruite aux yeux de tous les hommes instruits, sans que, toutefois, elles soient encore fondées sur des observations. C'est la seule chose qui manque au développement spirituel du nouveau système social.

À mesure que les sciences sont devenues positives, et que, par suite, elles ont fait des progrès toujours croissants, une masse de plus en plus grande d'idées scientifiques est entrée dans l'éducation commune, en même temps que les doctrines religieuses perdaient [95] peu à peu leur influence. Il s'est élevé des écoles spéciales pour les sciences, où l'action de la théologie et de la métaphysique était pour ainsi dire nulle. Enfin, l'état des esprits a tellement changé sous ce rapport, qu'aujourd'hui le système d'idées de chaque individu, depuis le citoyen le moins instruit jusqu'au plus éclairé, se rapporte presque en totalité aux sciences positives, et que les anciennes croyances n'y occupent, en comparaison, qu'une très petite place, dans les classes même où ces croyances ont conservé le plus d'empire.

On peut dire, sans exagération, que les doctrines religieuses n'ont d'influence sur les esprits que celle qui tient à ce que la morale leur est encore restée attachée. Cette influence durera nécessairement jusqu'à l'époque où la morale aura subi la révolution qui s'est déjà opérée dans toutes nos connaissances particulières en devenant positive⁴². Dès ce moment, l'empire des croyances théologiques s'éteindra pour jamais car il est très-évident que cet état de choses où toutes les parties de notre système d'idées sont devenues positives, tandis que les idées destinées à servir de lien général sont restées superstitieuses, ne [96] saurait être que transitoire, sans quoi il impliquerait contradiction dans la marche générale des choses.

Les progrès politiques du nouveau système, quant au spirituel, ont été, comme au temporel, la suite inévitable de ses progrès civils.

⁴² La morale positive découle de la connaissance de la nature et de l'action sur la nature par le travail. Elle vise la prospérité sociale générale dans des rapports d'association dans lesquels l'homme renonce à dominer l'homme mais transforme la nature au profit de tous.

Depuis l'établissement des premières écoles pour l'enseignement des sciences d'observation, qui a eu lieu dans le treizième siècle, le pouvoir royal en France, et la féodalité en Angleterre, ont constamment, et de plus en plus, encouragé les sciences et relevé l'existence politique des savants.

En France, la royauté a pris de plus en plus l'habitude de les consulter sur les objets de leur ressort, et de rechercher leur approbation, ce qui était implicitement reconnaître la supériorité des idées scientifiques positives sur les idées théologiques et métaphysiques.

Peu à peu, ce que nos rois n'avaient d'abord envisagé que comme chose louable à faire, ils sont arrivés à le regarder comme un devoir, et ils ont reconnu l'obligation d'encourager les sciences et de se soumettre aux décisions des savants. L'établissement de l'Académie des sciences instituée sous Louis XIV par le ministre Colbert, est une déclaration solennelle de ce principe. En même temps, cet établissement a été un premier pas vers l'organisation politique de l'élément spirituel du nouveau système.

Le nombre des académies s'est prodigieusement [97] multiplié depuis cette époque, sur tous les points du territoire européen, et par l'action de la capacité scientifique sur les esprits. Elle a été constituée d'une manière régulière et légale. Son autorité politique s'est accrue dans une proportion analogue ; elle a exercé une influence directe et toujours croissante sur la direction de l'éducation nationale. Si l'on considère, sous ce rapport, les attributions légales dont la première classe de l'Institut est actuellement investie, on conviendra qu'elles sont à peu près aussi étendues qu'elles peuvent l'être, tant que le corps qui les exerce n'est pas chargé de l'enseignement de la morale ⁽⁴³⁾. Or

⁴³ () Il est clair, en thèse générale, que la direction suprême de l'éducation nationale, et l'enseignement de la morale, doivent être dans les mêmes mains : les séparer serait absurde. Ainsi, tant que la morale restera uniquement fondée sur les croyances religieuses, il est inévitable que la direction générale de l'éducation appartienne, en dernière analyse, à un corps théologique, ou, du moins, à l'esprit théologique.

Les hommes qui s'élèvent aujourd'hui si vivement contre les jésuites, contre les missionnaires et autres corporations religieuses, devraient donc bien sentir que le seul moyen de faire disparaître le reste d'influence de ces sociétés, est de fonder la morale sur l'observation des faits. Jusqu'à ce qu'un travail de ce genre soit fait, toutes ces réclamations seront à peu près inutiles, parce qu'elles portent à faux en très-grande partie.

c'est ce qui ne saurait avoir lieu qu'à l'époque où la morale sera devenue une science [98] positive. Ainsi, sous ce rapport, comme sous tous ceux que nous avons considérés jusqu'à présent, l'ancien système a cédé la place au nouveau, et lui a frayé les voies autant qu'il est possible. On ne peut aller plus loin qu'en organisant le nouveau système.

Il est essentiel d'observer qu'en même temps que l'action scientifique s'est constituée et étendue de plus en plus dans chaque nation européenne considérée isolément, la combinaison des forces scientifiques des différents pays s'est aussi effectuée de plus en plus. Le sentiment de la nationalité a été (sous ce rapport) totalement écarté, et les savants de toutes les parties de l'Europe ont formé une ligue indissoluble, qui a toujours tendu à rendre européens tous les progrès scientifiques faits sur chaque point particulier. Cette sainte alliance ⁴⁴, contre laquelle l'ancien système n'a aucun moyen de résistance, est plus forte pour opérer l'organisation du nouveau système que ne peut l'être pour l'empêcher, ou seulement pour la ralentir, la coalition de toutes les baïonnettes européennes.

La même combinaison a bien eu lieu, jusqu'à un [99] certain point, entre les capacités industrielles des différentes nations européennes, mais ce n'a été qu'à un degré infiniment plus faible. Le sentiment de rivalité nationale, les inspirations d'un patriotisme féroce et absurde, créées par l'ancien système et soigneusement entretenues par lui, ont conservé encore, quant au temporel, une très-grande influence. C'est ce qui fait que la ligue des différentes nations européennes, pour organiser le nouveau système, ne peut commencer qu'au spirituel. La coalition des capacités temporelles ne saurait s'opérer qu'après et en résultat de la précédente.

Enfin, il importe d'observer qu'à mesure que les deux éléments du nouveau système ont fait, chacun séparément, des progrès nationaux et des progrès européens vers leur organisation politique finale, la combinaison entre ces deux éléments, et par conséquent la formation du système, s'est également effectuée de plus en plus. Une classe intermédiaire entre les savants, les artistes et les artisans, la classe des

⁴⁴ Allusion à l'organisation de sécurité européenne instaurée par les puissances victorieuses de Napoléon 1^{er}. La Sainte-Alliance était en fait l'union des trois grandes puissances orthodoxe, catholique et protestante. Celle à laquelle pense Comte, en opposition à cette coopération mystico-politique du passé, c'est à la coopération scientifique et européenne.

ingénieurs, a pris naissance ; et, dès ce moment, on a pu regarder la combinaison des deux capacités comme ayant commencé. Elle est devenue de plus en plus grande, à tel point qu'aujourd'hui, dans l'opinion commune des savants, ainsi que dans celle des artisans (quoique cependant à un degré moindre dans cette dernière), la véritable destination des sciences et des arts est de se combiner pour modifier la nature à l'avantage de l'homme, les unes en [100] l'étudiant pour la connaître, les autres en appliquant cette connaissance.

De nombreux établissements publics et privés, en France et en Angleterre principalement, ont vivifié ce principe en organisant un commencement de combinaison. Tels sont, en France, le conservatoire des arts et métiers et les différentes écoles qui s'y rapportent, la société d'encouragement pour l'industrie, l'école des ponts et chaussées, etc.

Ainsi, non-seulement chacun des deux éléments du nouveau système a tendu successivement vers son organisation complète, et a fini par primer l'élément correspondant de l'ancien système, mais aussi leur combinaison a fait des progrès toujours croissants, qui les ont préparés à se coordonner ensemble pour diriger la société.

Nous n'avons considéré, dans tout ce qui précède, que les progrès civils et politiques faits par les chefs temporels et spirituels du nouveau système. Il nous reste à observer les pas faits par la masse des communes vers la nouvelle organisation sociale.

Ces pas ont été de deux espèces : les uns ont consisté dans la capacité acquise par la masse des communes, au temporel et au spirituel, de vivre sous le nouveau régime ; les autres se rapportent à la coordination successive de la masse, sous les nouveaux chefs temporels et spirituels.

Il faut qu'une population ait acquis un certain [101] degré de capacité temporelle et spirituelle pour pouvoir vivre sous un système d'ordre social où elle n'est pas soumise, quant au temporel, à l'empire de la force physique, et quant au spirituel, à celui des croyances aveugles. L'homme qui n'a pas contracté au temporel certaines habitudes d'ordre, d'économie et d'amour du travail, et qui, au spirituel, ne possède pas un certain degré d'instruction et de prévoyance, est hors d'état d'être émancipé : il a indispensablement besoin d'être mené à la lisière. Il en est de même d'un peuple : tant qu'il n'a point rempli ces conditions, il ne saurait être gouverné autrement que d'une manière ar-

bitraire. C'est ainsi, par exemple, que les serfs de Russie, qui, dans un pressant besoin, mangent le blé de semence, sont encore incapables même de jouir de la liberté individuelle. Tenter leur émancipation avant qu'ils aient contracté de meilleures habitudes serait une véritable absurdité, qui ne saurait avoir de succès. Tandis qu'en France, où la masse entière de la nation sait souffrir la faim à côté du blé de semence sans y toucher, le peuple n'a plus besoin d'être gouverné (c'est-à-dire commandé). Il suffit, pour le maintien de l'ordre, que les affaires d'un intérêt commun soient administrées.

De même, au spirituel, le peuple qui, par exemple, aurait une croyance suffisante dans les sorciers pour se laisser guider par eux dans ses affaires importantes, a besoin que son esprit soit gouverné arbitrairement par des hommes plus éclairés. Il ne saurait [102] être livré à lui-même sans inconvénient pour ses propres intérêts. Mais il est évident qu'aussitôt que la masse d'un peuple se trouve en état de se conduire, dans les affaires ordinaires de la vie, d'après ses propres connaissances, et que par conséquent il se trouve avoir satisfait aux deux conditions que nous avons posées, elle n'a nullement besoin d'être gouvernée : elle peut se conduire par elle-même, sans que la tranquillité coure aucun risque. On peut même ajouter que toute action de commandement, exercée sur elle à cette époque où elle est devenue inutile, tend à troubler la tranquillité plutôt qu'elle ne sert à la maintenir.

Depuis l'affranchissement des communes, la masse de la population française a contracté peu à peu les habitudes et acquis les lumières suffisantes pour vivre sous le nouveau système. L'abolition de l'esclavage a rendu, par le fait même, tous les individus propriétaires : il n'a plus existé depuis de prolétaires réels, dans l'acception rigoureuse de ce mot. Il est même à propos d'observer que la propriété industrielle, née de l'affranchissement, exige par sa nature une bien plus grande capacité que la propriété territoriale, telle qu'elle a existé depuis. Car celle-ci, quand elle existe séparément de la culture, n'exige d'autre talent que celui de jouir de ses revenus avec assez de modération pour ne pas entamer ses capitaux. [103] C'est le cultivateur qui a besoin de capacité, et non le possesseur de la terre ⁴⁵.

⁴⁵ Priorité est faite au travail, seule source de bien, pour Comte comme pour Aristote.

Le peuple étant devenu propriétaire, a contracté peu à peu toutes les habitudes d'amour de l'ordre et du travail, toutes celles de prévoyance et de respect à la propriété ⁽⁴⁶⁾, et en même temps il a acquis assez généralement en France, en Angleterre et dans le nord de l'Allemagne, le premier degré d'instruction.

Sans doute, il reste beaucoup à faire sous ces deux rapports, et surtout sous le second. Mais le perfectionnement a été assez grand pour que le peuple n'ait plus besoin d'être gouverné par la force et par les croyances. Il a acquis la capacité nécessaire pour devenir associé ⁴⁷, en vivant sous le nouveau système, où l'action de gouverner doit être réduite à ce qui est indispensable pour établir une subordination de travaux dans l'action générale des hommes sur la nature, qui est le but final du système.

En réalité, la tranquillité n'est maintenue essentiellement [104] aujourd'hui que par ses nouvelles habitudes ; l'appareil militaire du pouvoir temporel n'y contribue que très-accessoirement ⁽⁴⁸⁾, de même que l'appareil infernal du pouvoir spirituel.

Examinons maintenant de quelle manière la population s'est organisée successivement sous les nouveaux chefs temporels et spirituels.

Avant l'affranchissement des communes, la masse du peuple se trouvait avoir, au temporel, pour chefs uniques et permanents, les militaires. Depuis l'affranchissement, au contraire, le peuple s'est peu à peu détaché de ces chefs, et s'est en même temps organisé sous la direction des chefs des arts et métiers. Il a contracté envers eux des habitudes de subordination et de discipline, qui, sans être rigoureuses

⁴⁶ () Quand on a vu, dans l'affreuse disette de 1794, au moment où la dernière classe du peuple était toute-puissante, cette même classe mourir de faim par milliers sans que la tranquillité ait été troublée un seul instant sous ce rapport, on peut bien dire que le peuple français sait respecter la propriété.

⁴⁷ Le véritable contrat social est un contrat de travail.

⁴⁸ () L'action de l'ancien système est encore indispensable pour le maintien de l'ordre ; mais ce n'est point sous le rapport que nous venons de le considérer ; c'est seulement comme empêchant les ambitieux et les intrigants de troubler la tranquillité, en se disputant un pouvoir qui attirera leurs désirs jusqu'à ce qu'il puisse s'éteindre par l'organisation définitive du nouveau système. Or, ce n'est point le peuple qui vise ainsi au pouvoir, c'est la classe oisive et parasite de la société, c'est-à-dire aujourd'hui l'ancienne féodalité, et la féodalité de Bonaparte.

pour lui, sont tout à fait suffisantes pour maintenir l'ordre dans les travaux et la bonne harmonie dans la société.

On peut rapporter à l'origine de l'institution des [105] armées permanentes et soldées, sous Charles VII, le moment de la séparation entière du peuple d'avec les chefs militaires. Dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis l'affranchissement jusqu'à la naissance de cette institution, le peuple a été coordonné à peu près également sous les deux espèces de chefs. Pour tous les travaux pacifiques habituels, il était sous la direction des chefs industriels ; mais, pour les travaux et exercices militaires, il était, en général, sous le commandement des chefs militaires.

Quand une fois les armées permanentes et soldées ont été établies, le métier de soldat étant devenu l'objet d'une fraction particulière et séparée de la population, la masse du peuple n'a plus eu aucun rapport avec les chefs militaires, elle n'a plus été organisée qu'industriellement. Celui qui se faisait soldat ne se regardait plus et n'était plus regardé comme appartenant au peuple. Il passait des rangs du nouveau système dans ceux de l'ancien, de communal, il devenait féodal, et voilà tout : c'était lui qui se dénaturait, et non le système dont auparavant il faisait partie.

Ainsi cette institution des armées permanentes, devenue aujourd'hui, par les progrès de la civilisation, si onéreuse et si inutile, a été un intermédiaire indispensable pour parvenir à l'organisation du nouveau système.

Que l'on considère aujourd'hui l'état du peuple, et on verra qu'effectivement il n'est plus en rapport direct et continu, au temporel, qu'avec ses chefs [106] industriels. Suivez par la pensée, dans ses relations journalières, un ouvrier quelconque, soit dans l'agriculture, soit dans les manufactures, soit dans le commerce, vous trouverez qu'il n'est habituellement en contact et en subordination qu'avec des chefs agriculteurs, manufacturiers ou commerçants, et nullement, par exemple, avec le grand seigneur qui est propriétaire de la terre, ou le capitaliste oisif auquel appartiennent, en tout ou en partie, la manufacture ou la maison de commerce. Ses rapports avec les chefs militaires de la société rentrent tous dans les rapports généraux du nouveau système avec l'ancien ; il n'en a plus d'un autre ordre.

C'est ici le lieu d'observer, par rapport au peuple, la différence fondamentale qui existe, à son avantage, entre sa coordination actuelle vis-à-vis de ses chefs industriels, et son ancienne soumission aux chefs militaires. Cette différence fera ressortir une des oppositions les plus importantes et les plus heureuses entre l'ancien système et le nouveau.

Dans l'ancien système, le peuple était *enrégimenté* par rapport à ses chefs ; dans le nouveau il est *combiné* avec eux. De la part des chefs militaires il y avait *commandement*, de la part des chefs industriels il n'y a plus que *direction*. Dans le premier cas le peuple était *sujet*, dans le second il est *sociétaire*. Tel est, effectivement, l'admirable caractère des combinaisons industrielles, que tous ceux qui y concourent sont, en réalité, tous collaborateurs, tous associés, depuis le plus simple manouvrier jusqu'au [107] manufacturier le plus opulent, et jusqu'à l'ingénieur le plus éclairé.

Dans une société où il entre des hommes qui n'apportent ni capacité ni mise quelconque, il y a nécessairement des maîtres et des esclaves⁴⁹, sans quoi les travailleurs ne seraient pas assez dupes pour consentir à un pareil arrangement, s'ils pouvaient s'y soustraire : on ne peut pas même concevoir une telle société ayant commencé autrement que par la force. Mais, dans une coopération où tous apportent une capacité et une mise, il y a véritablement association, et il n'existe d'autre inégalité que celle des capacités et celle des mises, qui sont l'une et l'autre nécessaires (c'est-à-dire inévitables), et qu'il serait absurde, ridicule et funeste de prétendre faire disparaître.

Chacun obtient un degré d'importance et des bénéfices proportionnels à sa capacité et à sa mise : ce qui constitue le plus haut degré d'égalité qui soit possible et désirable. Tel est le caractère fondamental des sociétés industrielles, et voilà ce que le peuple a gagné en s'organisant par rapport aux chefs des arts et métiers. Il n'y a plus de commandement exercé sur lui par ses nouveaux chefs, que ce qui est strictement nécessaire pour maintenir le bon ordre dans le travail, c'est-à-dire très peu de chose. La capacité industrielle répugne tout autant, par sa [108] nature, à exercer l'arbitraire qu'à le supporter. N'oublions pas d'ailleurs que, dans une société de travailleurs, tout tend naturellement

⁴⁹ Le travail en tant qu'expression d'une capacité élimine l'esclavage.

à l'ordre ; le désordre vient toujours, en dernière analyse, des fai-néants.

Enfin observons que les progrès de l'industrie, des sciences et des beaux-arts, en multipliant les moyens de subsistance, en diminuant le nombre des inoccupés, en éclairant les esprits et en polissant les mœurs, tendent de plus en plus à faire disparaître les trois plus grandes causes de désordre, la misère, l'oisiveté, et l'ignorance ⁵⁰.

Nous avons à faire, pour le spirituel, des observations analogues à celles qui viennent d'être faites pour le temporel.

Avant l'introduction des sciences positives en Europe, ou pour parler plus juste, avant que les sciences eussent passé des mains du clergé dans celles des séculiers (événement qui suivit le premier de très près), la masse du peuple était organisée spirituellement par rapport à ses chefs théologiques. Le peuple croyait sur leur parole ; il les consultait sur tout, et il s'en rapportait aveuglément à leurs [109] décisions ; les doctrines qu'il leur convenait d'établir devenaient les siennes. En un mot, il avait, à leur égard, l'habitude d'une confiance absolue et d'une soumission d'esprit tout à fait illimitée. Mais, du moment que les sciences positives ont eu acquis un certain développement, cette confiance et ce respect se sont peu à peu retirés du clergé et transportés successivement aux savants.

Ce changement a été puissamment secondé par le changement analogue qui s'était déjà effectué dans le temporel. Le peuple, organisé industriellement, s'aperçut bientôt que ses travaux ordinaires d'arts et métiers n'étaient nullement en rapport avec les idées théologiques, qu'il ne pouvait tirer des théologiens aucunes lumières réelles sur les objets de ses occupations journalières ⁵¹, et partout où il put être en contact avec les savants, soit directement, soit indirectement, il perdit l'habitude de consulter les prêtres, et il prit celle de se mettre en rapport avec ceux qui possédaient les connaissances positives. Sans doute, ce rapport est encore fort loin d'être aussi intime qu'il pourrait et devrait l'être, et cela tient principalement, non pas au peu de désir

⁵⁰ Nous avons ici l'inverse de l'affirmation précédente : la misère, l'oisiveté et l'ignorance qui sont « causes de désordre », sont en fait des conditions propres à faire des esclaves, à la merci des premiers maîtres venus.

⁵¹ Autre avantage du travail : le bénéfice d'une pensée concrète, adaptée à une pratique.

que le peuple aurait de s'instruire, mais au peu de moyens qu'il en a et au peu de soin qu'on prend pour lui faire acquérir les connaissances qui lui seraient utiles. Le peuple est au contraire avide d'instruction [110] bien plus que les oisifs de nos salons, parce que ses travaux lui en font sentir à tout instant la nécessité. Partout où il a trouvé possibilité d'étudier, il a étudié. Mais quoique l'action de la capacité scientifique sur le peuple soit encore très faible, eu égard à ce qu'elle peut devenir, il n'en est pas moins vrai qu'elle est beaucoup plus grande qu'on ne se le figure ordinairement. Des faits saillants et incontestables prouvent que le peuple accorde aujourd'hui à l'opinion unanime des savants le même degré de confiance qu'il accordait dans le moyen âge aux décisions du pouvoir spirituel.

Ainsi, par exemple, depuis environ un siècle, le peuple a cessé unanimement de croire à l'immobilité de la terre, il a admis la théorie astronomique moderne, et il attache autant de certitude qu'il en a jamais attaché aux anciennes croyances religieuses. Quelle est la cause de cette révolution dans les opinions populaires ? Est-ce parce que le peuple a pris connaissance des démonstrations qui établissent la théorie du mouvement de la terre ? Certainement non, car ces démonstrations ne sont peut-être pas entendues de trois mille individus sur toute la population française. La confiance du peuple tient évidemment à l'unanimité qu'il a reconnue dans les opinions des savants sur ce point de doctrine.

Qu'on prenne également dans les sciences d'observation toutes les découvertes qui sont aujourd'hui populaires, on verra que toutes le sont devenues de la même manière. C'est ainsi que le peuple a successivement [111] admis la circulation du sang, l'identité entre la matière de la foudre et l'électricité, etc., etc. D'ailleurs, en fait de sciences, tous ceux qui ne sont pas susceptibles d'entendre les démonstrations sont peuple. La même confiance qui a fait admettre aux gens du monde l'analyse de l'air et de l'eau, la loi de la gravitation universelle, la décomposition de la lumière, et tant d'autres découvertes astronomiques, physiques, chimiques et physiologiques, les fera également accepter par le peuple un peu plus tard.

Il est donc prouvé, par les faits les plus sensibles, que le peuple est aujourd'hui spirituellement confiant et subordonné à l'égard de ses

chefs scientifiques, de même qu'il l'est temporellement par rapport à ses chefs industriels, et j'ai par conséquent le droit de conclure que la confiance est organisée dans le nouveau système aussi bien que la subordination.

Nous devons également observer ici que la confiance du peuple pour ses nouveaux chefs spirituels est tout à fait distincte, par sa nature, de celle qu'il avait dans l'ancien système pour ses chefs théologiques. Celle-ci consistait dans une soumission d'esprit tout à fait aveugle, qui exigeait dans chaque individu une abnégation absolue de sa propre raison. La confiance dans les opinions des savants a un tout autre caractère. C'est l'assentiment donné à des propositions sur des choses susceptibles de vérification, propositions admises à l'unanimité par les hommes [112] qui ont acquis et prouvé la capacité nécessaire pour en juger.

À la vérité, le fait est admis sans preuves ; mais il n'est admis de cette manière que par la raison qu'on se juge incapable de suivre les démonstrations qui établissent ces vérités. Cette confiance renferme toujours implicitement la réserve expresse du droit de contradiction en cas de nouvelles démonstrations produites, qui prouvent qu'elle est mal fondée, ou de lumières suffisantes acquises par le croyant pour combattre les opinions reçues. Le peuple est donc loin de renoncer par là au libre exercice de sa raison.

Cette confiance du peuple dans les opinions des savants est absolument du même ordre, quoique beaucoup plus étendue, que celle des savants les uns pour les autres.

Les mathématiciens croient journallement les physiologistes sur parole, et réciproquement, chacun d'eux pour leurs classes respectives.

Dans la même science, n'arrive-t-il pas tous les jours que les savants croient provisoirement sur la parole les uns des autres, avant d'avoir pu connaître et juger les démonstrations ? Quel est, par exemple, le mathématicien qui se serait refusé à admettre, sans examen, une proposition d'après l'autorité de Lagrange ?

Cette croyance n'a aucun inconvénient dans les sciences, parce qu'elle n'est jamais que provisoire. La confiance du peuple pour les savants a précisément [113] le même caractère ; seulement c'est un provisoire qui se prolonge indéfiniment, quoique toujours regardé comme

provisoire. Ainsi, cette confiance n'est nullement humiliante pour le peuple, et elle ne saurait jamais avoir, pour ses intérêts, la moindre des conséquences funestes de la soumission d'esprit aux théologiens.

La crainte de voir s'établir un jour un despotisme fondé sur les sciences, serait une chimère aussi ridicule qu'absurde : elle ne saurait naître que dans les esprits absolument étrangers à toute idée positive.

D'après ce qui précède, le peuple se trouvant aujourd'hui organisé temporellement et spirituellement par rapport au nouveau système, la partie la plus difficile de l'établissement de ce système se trouve pleinement exécutée. Ce grand changement a simplifié, le plus possible, le travail à faire pour cet établissement définitif, en réduisant tout ce qui reste à faire pour cela à des rapports entre les chefs du nouveau système et les chefs de l'ancien.

Le peuple a été éliminé de la question.

C'est pour le peuple que la question se résoudra, mais il y restera extérieur et passif.

Le seul danger qu'il ait à craindre, la seule précaution à prendre, c'est de ne pas se laisser détourner du but par les intrigues des ambitieux qui tendent à se disputer le pouvoir caduc de l'ancien système.

[114]

Telles sont, en aperçu, les parties principales du tableau que nous présente, depuis le onzième siècle, la marche de la civilisation, considérée sous le rapport du développement graduel du nouveau système social. Essayons maintenant de résumer le plus sommairement possible les résultats de cette grande série organique.

[115]

**Sommaire appréciation
de l'ensemble du passé moderne**

RÉSUMÉ DE LA DEUXIÈME SÉRIE

[Retour à la table des matières](#)

Nous sommes partis de ce fait fondamental :

L'affranchissement des communes et l'introduction des sciences positives en Europe ont constitué, au onzième siècle, les deux éléments d'un nouveau système social, la capacité industrielle et la capacité scientifique.

Nous avons observé ensuite :

1° Que les deux capacités élémentaires du nouveau système social étaient établies sur des bases d'une autre nature que les pouvoirs sur lesquels l'ancien système reposait ;

2° Que ces deux capacités s'étaient constituées en dehors de l'ancien système, et de manière à se rendre aussi indépendantes de lui que possible ;

3° Que les communes, ou les deux capacités réunies, ont pris dès l'origine le sage parti de ne point prétendre à partager l'autorité de l'ancien système et se sont proposé uniquement de profiter du degré d'indépendance dont elles jouissaient pour tendre à exercer sur la nature la plus grande action possible ;

4° Que ce plan, invariablement suivi, a eu le double effet qu'il devait avoir ; que, d'une part, les éléments du nouveau système ont acquis leur plein et entier développement ; d'où il est résulté que leur [116] force civile est devenue prépondérante ; que, d'une autre part, ils ont obtenu peu à peu un plus grand degré de liberté dont ils ont tou-

jours usé de la même manière ; et qu'enfin ils se sont trouvés tout naturellement investis d'une portion d'autorité législative à laquelle ils n'avaient pas visé directement ;

5° Que toutes les forces temporelles et spirituelles de la société sont passées dans les mains des communes ; que la force militaire elle-même s'est subordonnée à leur influence ;

6° Que les communes ont obtenu, sur le plan politique formé par l'ancien système, tout l'ascendant qu'elles pouvaient avoir, tant que ce plan ne sera pas formé par elles, le pouvoir temporel ayant admis en principe que toute l'organisation sociale devait être combinée dans l'intérêt des communes ;

7° Que le pouvoir temporel a établi le régime parlementaire qui, par le vote exclusif de l'impôt accordé aux communes (au moins en principe), les a investies de toute l'autorité législative qu'il pouvait leur céder sans se détruire lui-même ;

8¹ Que cette autorité est plus suffisante pour que les communes puissent aujourd'hui procéder directement et d'une manière légale à l'organisation finale du nouveau système ;

9° Qu'en même temps que ces progrès ont été faits par les chefs temporels et spirituels du nouveau système, la masse des communes s'est détachée entièrement de ses chefs militaires et théologiques, et [117] s'est organisée, sous le rapport temporel et sous le rapport spirituel, à l'égard des chefs des deux capacités positives ;

Qu'ainsi l'ancien système a cédé au nouveau tout ce qu'il pouvait lui abandonner sans s'anéantir, et qu'il lui a aplani les voies par lesquelles celui-ci doit marcher à sa constitution définitive.

Voici donc en résultat de tout le passé, depuis le onzième siècle, l'état actuel du nouveau système : toutes les forces de la société lui appartiennent. Toutes les doctrines nécessaires à son organisation existent dans leurs éléments, qui sont les sciences d'observation. En un mot, la société est organisée dans toutes ses parties pour agir sur la nature. Il ne reste plus qu'à organiser son ensemble de la même manière. Les moyens dont les communes avaient besoin pour cela existent.

[118]

[119]

**Sommaire appréciation
de l'ensemble du passé moderne**

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES DEUX SÉRIES

[Retour à la table des matières](#)

Quand l'ancien système social s'est définitivement constitué (au onzième siècle), les éléments du système qui devait lui succéder ont pris naissance.

Depuis cette époque, deux actions d'une nature différente ont été exercées simultanément et sans interruption par le nouveau système : d'une part il a tendu à détruire l'ancien, de l'autre à le remplacer.

Pour la première action, les communes se sont ligüées d'abord avec un des pouvoirs de l'ancien système contre l'autre, en profitant des divisions qui s'étaient élevées entre eux ; et, après avoir vaincu le pouvoir qu'elles avaient combattu, elles ont formé une nouvelle ligue avec une des fractions du pouvoir dont elles avaient été alliées, contre une autre fraction de ce même pouvoir.

Pour la seconde action, elles se sont tenues extérieures à l'ancien système, elles se sont bornées à agir sur la nature.

Ce renversement et cette organisation se sont toujours combinés de manière que le nouveau système s'est emparé successivement de tous les postes occupés par l'ancien, à mesure que celui-ci les a abandonnés.

Pendant l'époque de sa pleine vigueur, l'ancien système gouvernait à la fois l'action générale de la [120] société et toutes les actions sociales particulières, tant au spirituel qu'au temporel. Toutes les actions privées et toutes les connaissances particulières se sont d'abord dégagées peu à peu des liens de l'ancien système, et elles se sont coordon-

nées par rapport au nouveau. Le nouveau système s'est organisé dans tous les détails de la société.

L'ancien système, après avoir perdu absolument toute son influence sur les détails, a successivement perdu, au temporel et au spirituel, la majeure partie de son empire sur l'action sociale générale.

Il reste en possession de la formation du plan politique général, ce qui ne saurait être autrement jusqu'à l'organisation totale du nouveau système. Mais il a été admis, en principe fondamental, que ce plan devait être combiné dans l'intérêt des communes.

Le pouvoir temporel a été réduit aux moindres dimensions qu'il puisse avoir jusqu'à l'extinction entière de l'ancien système et son remplacement par le nouveau. Le pouvoir spirituel a été complètement renversé, comme puissance politique. Il n'a plus d'autre influence que celle dérivée de ce que l'enseignement de la morale se trouve encore entre ses mains, étant encore fondé sur ses doctrines.

Le nouveau système, après avoir obtenu la direction exclusive de tous les détails de la société, a successivement gagné, dans la direction de l'ensemble, tout ce que l'ancien système a perdu.

Au temporel, il a été reconnu que les communes [121] avaient le droit de modifier à leur gré le plan politique général, et l'exercice légal de ce droit a été régulièrement constitué, ce qui a établi en même temps le moyen de transition. Au spirituel, la capacité scientifique a obtenu sur l'éducation nationale toute l'influence qu'elle peut avoir, tant que l'enseignement de la morale n'est point encore passé entre ses mains.

La force des deux systèmes, sous le rapport de l'action qu'ils exercent sur la direction de l'ensemble de la société, est aujourd'hui à peu près la même ; la différence est plutôt pour le nouveau que pour l'ancien.

Ainsi, l'état présent de la société est la coexistence d'un système caduc et d'un système adulte, dont l'un a perdu toute son influence sur les détails, et la moitié de celle qu'il possédait sur l'ensemble, et dont l'autre domine toutes les parties, plus une moitié de l'ensemble.

Le nouveau système n'a donc plus qu'un dernier échelon à monter pour parvenir à son entière organisation, et achever de remplacer l'ancien. Il ne reste plus qu'à compléter ses progrès au temporel et au spi-

rituel. Au temporel, en s'emparant de la chambre des communes ; au spirituel, en établissant la morale sur des principes uniquement déduits de l'observation. Or, tout est préparé pour cela, les moyens existent, il ne faut que les employer.

[122]

[123]

SOMMAIRE APPRÉCIATION
DE L'ENSEMBLE DU PASSÉ MODERNE.

Bibliographie sommaire

[Retour à la table des matières](#)

Arbousse-Bastide (Paul), *La Doctrine de l'éducation universelle dans la philosophie d'Auguste Comte*, 2 vol., in-8° : I. *De la foi à l'amour* ; II. *De l'amour à la foi*, Presses Universitaires de France, Paris, 1957.

Arnaud (Pierre), *La pensée d'Auguste Comte*, Bordas, Paris 1969 ; *Politique d'Auguste Comte*, collection U, Armand Colin, Paris, 1965 ; *Sociologie de Comte*, P.U.F., Paris, 1969.

Chiappini (Toussaint), *Les idées politiques d'Auguste Comte*, Jouve, 1913.

Devolvé (Pierre), *Réflexions sur la pensée comtienne*, Alcan, Paris, 1932.

Ducassé (Pierre), *Méthode et intuition chez Auguste Comte*, Alcan, Paris, 1939.

Gilson (Etienne), *La philosophie d'après Auguste Comte*, Congrès des sociétés philosophiques, séance du 28 décembre 1921.

[124]

Gouhier (Henri), *La jeunesse d'Auguste Comte et la formation du positivisme*, Vrin, I. *Sous le signe de la liberté*, 1933 ; II. *Saint-Simon jusqu'à la Restauration*, 1936 ; III. *Auguste Comte et Saint-Simon*, 1941. — *Auguste Comte, Œuvres choisies*, Aubier, Paris, 1943.

Kremer-Marietti (Angèle), *Auguste Comte et la théorie sociale du positivisme*, Seghers, Paris, 1970 (coll. Philosophes de tous les temps) ; *Auguste Comte et la science positive*, in : Auguste Comte, [*plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société*](#), Aubier, Paris, 1970 (coll. La Philosophie en poche).

Lacroix (Jean), *La sociologie d'Auguste Comte*, P.U.F., Paris, 1956.

[125]

TABLE DES MATIÈRES

Chronologie [7]

Présentation par A. Kremer-Marietti : Auguste Comte et l'Histoire générale [13]

1. Le système théologique et militaire [14]
2. La série décroissante [19]
3. La série croissante du nouveau système [24]
4. Vers le système scientifique et industriel [32]

Sommaire appréciation de l'ensemble du passé moderne [41]

1. Première série [53]
2. Deuxième série [72]
3. Résumé de la deuxième série [115]
4. Résumé général des deux séries [119]

Bibliographie sommaire [123]

Table des matières [125]

[126]

[127]

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 11 MARS
1971 SUR LES PRESSES DE L'IM-
PRIMERIE LABALLERY ET C^{ie} CLA-
MECY (NIÈVRE)

Dépôt légal : 2^e trimestre 1971. — N° d'éditeur : 1265.

Fin du texte